

# REVUE SPIRITE

JOURNAL MENSUEL

D'ÉTUDES PSYCHOLOGIQUES

34<sup>e</sup> ANNÉE

N<sup>o</sup> 4.

1<sup>er</sup> AVRIL 1891.

Les séances spirites auront lieu les 10 et 24 avril, à 8 h. 1/2 le soir.

**AVIS IMPORTANT :** Les spirites parisiens se réuniront au cimetière du Père Lachaise pour l'anniversaire d'Allan Kardec, le lundi 20 mars (lundi de Pâques), à 2 heures très précises de l'après midi.

Le même soir, banquet, à 7 heures précises, au restaurant Catelain, Galerie de Montpensier 23, et rue de Montpensier 18, au Palais-Royal. Il faut être muni d'une carte dont le prix est fixé à 3 fr. 50; MM. Auzanneau et Leymarie en sont les dépositaires.

## LE SPIRITISME ET LES PRINCIPES SUPÉRIEURS DE L'ÊTRE

(Suite). Voir la *Revue* de mars 1891.

Dans l'occultisme, il faut considérer deux choses : d'une part, l'enseignement secret, les doctrines ésotériques, qui sont, à ce qu'il semble, pour les seuls initiés ; d'autre part, une méthode, la méthode analogique, qui est à la portée de tous et dont chacun peut essayer. Des doctrines secrètes nous ne dirons rien, sinon que les spirites préfèrent généralement ce qui s'expose au grand jour. Notre siècle est un siècle de démocratie et de vulgarisation, et l'occultisme nous intéresse surtout chez les auteurs qui traitent la matière en la désoccultant, c'est-à-dire en prenant le contre-pied de l'enseignement traditionnel.

Mais, comme les occultistes les plus vulgarisateurs ne nous ont pas encore donné à nous, gens du profane, la preuve de toutes leurs assertions, nous avons lieu, pour les questions se rattachant à l'occultisme, de nous intéresser surtout à la méthode même de la science antique, c'est-à-dire de remonter jusqu'à sa source. De la sorte, nous ne risquons pas d'être dupes des erreurs, des fantaisies, ou des nébulosités voulues qui ont pu se glisser dans la tradition.

La méthode antique, la méthode analogique, mérite certes d'être prise en considération. Les deux méthodes, antique et moderne, peuvent avec profit être mises en parallèle. La méthode antique, la méthode analogique, a plus d'envergure ; la méthode moderne, la méthode expérimentale et observative, a plus de certitude. La première peut accélérer la marche de l'humanité dans la voie des découvertes, c'est d'elle que procède l'intuition chez les

pionniers de la science ; mais la deuxième doit toujours avoir le dernier mot, pour qu'une vérité soit définitivement consacrée. Faraday, devant la *matière radiante*, procède de la première ; William Crookes, s'assimilant cette découverte de l'esprit et la réalisant par l'expérience, procède des deux méthodes et les réunit dans une synthèse. Aussi, à s'en tenir à la question des deux méthodes et à leur rapprochement, y a-t-il peut-être lieu de prendre en considération cette parole du physicien Louis Lucas : « Concilier la profondeur des vues théoriques anciennes avec la rectitude et la puissance de l'expérimentation moderne ».

Nous allons donc essayer d'appliquer et la méthode analogique et les données de l'observation spirite à la détermination du septénaire humain. Si les deux méthodes concordent, il y a quelque chance pour que le résultat obtenu offre quelque valeur. La présente étude, nous l'avons dit, a pour but principal d'établir que le spiritisme n'ignore pas les principes supérieurs de l'être humain. Mais comme, pour ce faire, nous avons dû nous assimiler un instant la méthode analogique, il est possible que l'emploi de cette méthode, concurremment avec la méthode ordinaire du spiritisme, nous amène à mieux élucider les notions spirites elles-mêmes, par une analyse plus minutieuse et un classement plus complet. Et ainsi peut-être nous aurons atteint un double but : faire voir que le spiritisme est grandement à la hauteur de ses alliés, et montrer que, sans se départir de son autonomie, il sait profiter de leur contact pour mettre en œuvre ses réserves, les coordonner et accentuer ainsi son développement dans sa propre sphère.

Certaines des considérations qui vont suivre pourront paraître hasardeuses ; mais elles me semblent résulter rigoureusement de la loi d'analogie de même que de l'observation attentive des phénomènes de médiumnité. Dans tous les cas, elles ne portent aucune atteinte au ternaire fondamental généralement admis des spirites (corps terrestre, périsprit, esprit) ; et même, en déterminant sans équivoque la substantialité du troisième terme (esprit), elles mettent fin à tout départage possible entre spirites spiritualistes et spirites matérialistes.

Dans chacun des septénaires précédemment envisagés (spectre solaire et gamme musicale), nous avons remarqué que les deux ternaires enlacés se caractérisaient l'un comme statique, l'autre comme dynamique, que, par conséquent, ce couple de ternaires pouvait être regardé aussi comme un ternaire de couples (chaque couple étant statique-dynamique). Il doit en être ainsi pour l'être humain. Seulement, au lieu d'employer les mots « statique » et « dynamique », nous dirons « corporéité » et « vitalité ». Les termes « statique », « substantif », « substance », « corporéité », sont ana-

logues entre eux. D'autre part, sont aussi analogues entre eux les mots « dynamique », « verbe », « force », « vitalité ». Cela dit, nous pouvons considérer que tout ce qui est se présente sous une double face : substance et force. A cet égard, le philosophe matérialiste Büchner a raison : « Il n'y a pas de force sans matière, il n'y a pas de matière sans force. » Son seul tort est d'avoir dit « matière », le mot étant trop restreint, et, pour cela, d'avoir mal conclu. A la place du mot « matière », mettez le mot « substance » qui plus est large, et il n'y aura plus rien à dire, sinon que, à mesure que l'on monte, l'élément force prend la prépondérance sur l'élément substance.

Si nous décomposons la substance de l'homme, comme nous avons fait pour le rayon lumineux, nous déterminons trois modes fondamentaux de cette substance : le mode matériel, en bas ; le mode spirituel, en haut ; et un mode médiant, entre les deux.

Mais, comme toute substance se double d'une force, la substance matérielle ou corporéité matérielle, se double de la vie matérielle ; la corporéité médiane se double de la vie médiane ; la corporéité spirituelle se double de la vie spirituelle.

Nous ferons observer déjà que le premier de ces trois couples (corps matériel et vitalité matérielle) correspond exactement aux éléments 1 et 2 du septénaire humain enseigné par l'occultisme, à *Rupa* et *Jiva* de l'ésotérisme oriental. Au delà de ce premier couple, la concordance avec les enseignements des publications occultistes est moins évidente, mais, de par l'analogie, la vérité doit être avec l'interprétation qui reproduit dans les trois couples la même disposition (sur des plans différents).

Nous ferons observer aussi que ce même premier couple se compose de deux éléments admis par beaucoup, d'auteurs spirites, et particulièrement par Allan Kardec. Dans le *Livre des Esprits*, la question du « Principe vital » tient même beaucoup plus de place que celle du « Périsprit ».

Donc, le corps matériel (*Rupa*), premier terme du ternaire de substance ou corporéité, — et la vie matérielle, principe vital (*Jiva*), premier terme du ternaire de force ou de vie : tel est l'homme considéré dans son existence matérielle. Le propre de cet état, c'est une sorte de concrétion ; l'homme est pour ainsi dire prisonnier de sa forme du moment, sorte de statue rigide, inextensible, qui ne se modifie que lentement, non pas à son gré, mais en suivant presque les fatalités du principe vital.

Voyons l'homme maintenant dans son existence intermédiaire (dans les fluides péri-planétaires), dans le *Kama Loka*, comme diraient les occultistes de l'Inde. Le phénomène appelé improprement « la mort » s'est accompli ; les molécules du corps ont été restituées à la terre, la vitalité au fluide de

la planète. Pourtant les voyants peuvent apercevoir encore la forme du corps du prétendu défunt : ce corps qu'ils voient, c'est le corps médiant, médiateur plastique, c'est le corps astral (*Linga Sharira* des Hindous) ; c'est, sous un certain sens, le Périsprit des spirites.

Ce corps astral (3<sup>e</sup> principe), qui était uni au corps proprement matériel pendant la vie de la terre, est loin d'avoir perdu toute connexité avec le monde matériel. Il arrive plus d'une fois que ce corps astral, même sans concours apparent de médium, reconstitue momentanément le corps matériel dans une apparition tangible, surtout peu de temps après la mort. *L'Humanité Posthume*, du positiviste d'Assier, relate de nombreux cas de ce genre qui semblent parfaitement établis.

Donc la désincarnation n'est pas une rupture absolue avec la matérialité ; le corps astral contient en puissance le corps matériel.

Maintenant la condition du corps astral dans l'existence intermédiaire comporte une infinité de nuances. Certains êtres sont engourdis dans leur corps astral, comme dans une chrysalide, et ce corps astral est lui-même figé dans la forme que le corps terrestre avait dans les derniers moments de sa vie. D'autres sont comme des agités, et revivent constamment les dernières heures d'une fin tragique. Si un tel être s'incarne dans un médium possessif, il reproduira ces derniers instants, ce qui permettra de constater son état. Dans ce cas, le périsprit est déjà un peu plus souple, et l'on commence à constater la manifestation de la vie médiane (4<sup>e</sup> principe), vitalité périspritaire ou astrale (l'âme animale des occultistes). Généralement, lorsqu'un tel Esprit est incarné dans un médium, les spirites s'appliquent à le sortir du cercle invariable dans lequel il tourne et à lui faire voir sa véritable situation. Si l'on peut y arriver, l'Esprit est généralement entraîné dans une région supérieure par ses amis de l'espace qui n'attendaient que cette occasion (car ils étaient eux-mêmes de nature trop subtile pour se faire écouter). On ne peut pas dire d'une manière générale que les Esprits ainsi éclairés sont entraînés au-delà du monde intermédiaire (fluides péri-planétaires), mais ils peuvent aborder une couche plus élevée. Nous ajouterons que, du moment qu'ils comprennent bien leur situation, ils commencent à entrevoir leur destinée, ils devinent en eux une substance spirituelle, ils découvrent pour ainsi dire leur 5<sup>e</sup> principe, tout en n'étant pas assez avancés pour dégager ce principe entièrement. Alors, en attendant leur prochaine incarnation, ils vivent dans le monde intermédiaire, d'une vie qui ne manque pas de charme, car elle présente une grande souplesse, comparativement à la vie matérielle de la terre. A cet état, ils peuvent voir par un effort tout le passé de leur dernière incarnation, et modeler leur périsprit suivant l'âge

auquel ils se rapportent ; en un mot, l'émancipation de la substance spirituelle n'est pas encore atteinte, mais ils sont sur la voie.

Un degré de plus, et la substance spirituelle (5<sup>e</sup> principe, 3<sup>e</sup> degré du ternaire de substance) apparaît dans son exquisité resplendissante. Et, de même que le corps astral avait puisé dans le 4<sup>e</sup> principe (principe de vie astrale) une souplesse et une motilité inconnues au corps matériel ; de même le corps spirituel va bientôt puiser dans le 6<sup>e</sup> principe (principe de vie spirituelle) une puissance protéique, une radiancé, une instantanée locomotion et comme une sorte d'ubiquité inconnues au corps astral.

Le 5<sup>e</sup> principe signifie simplement l'être arrivé à l'émancipation de sa substance spirituelle. Un Esprit brillant de sa propre lumière nous représentera ce 5<sup>e</sup> principe. Le 6<sup>e</sup> principe veut dire quelque chose de plus ; c'est la virtualité spéciale afférente à ce degré de substantialité ; il signifie que l'être spirituel domine tout son passé et voit déjà dans son avenir. Ce 6<sup>e</sup> principe, principe de vie transcendante, 3<sup>e</sup> degré du ternaire de vie, représente la puissance pour l'Esprit de manipuler à son gré sa substance sublimée, et particulièrement de revivre de toutes ses incarnations passées, de les relier ensemble et de les synthétiser dans une immense individualité faite de toutes ses existences, de toutes ses expériences vécues. Ce 6<sup>e</sup> principe, c'est la chaîne qui reconstitue la véritable éternité de l'être.

Mais, dira-t-on, arrivé là, est-ce qu'on ne peut plus revenir sur ses pas, pour visiter ceux qui vous aiment sur la terre, pour envelopper l'humanité elle-même de son souffle grandiose ? — C'est ce que semblent prétendre certaines écoles occultistes, particulièrement les théosophes de Madras. Mais quelle erreur ! La raison, comme le cœur, proteste, et l'expérience appuie cette protestation.

On dira que, pour se manifester à la terre, l'Esprit a besoin du corps astral. Mais qui vous dit que le corps spirituel (qui n'est pas une abstraction, mais qui est formé d'une substance très affinée) ne contient pas, en puissance, son corps astral ? Eh quoi, le corps astral pourrait se matérialiser, reconstituer son corps matériel, et le corps spirituel (5<sup>e</sup> principe) ne pourrait pas s'astraliser, reconstituer son corps astral ? Et le 6<sup>e</sup> principe ne pourrait pas reconstituer la série des corps astraux par lesquels l'être a évolué ? La logique proteste, et l'expérience spirite donne raison à la logique.

L'être contient en puissance tous ses acquis ; il n'en abandonne aucun, pas même son corps matériel, qu'il se réserve de reconstituer s'il en trouve les moyens et s'il le juge à propos. Le plus grand Esprit de l'espace est encore un homme, par la puissance qu'il a de redevenir un homme, — pourvu qu'il ait à sa disposition le laboratoire psychique nécessaire.

Maintenant, dira-t-on peut-être, que devient le corps astral, quand l'être spirituel s'en dégage ? D'après certains occultistes, les corps astraux resteraient dans le monde intermédiaire, à l'état de *loques* ou de *coques*, et ce seraient ces loques que nous prendrions la plupart du temps pour de véritables esprits, dans nos séances. A supposer que ces loques existassent, je crois que la méprise serait difficile pour tout spirite expérimenté ; car, d'après les occultistes eux-mêmes, ce qui distingue ces loques, c'est qu'elles sont incapables de générer une idée, c'est qu'elles ne peuvent tenir, en quelque sorte, qu'un langage de phonographe.

Je déclare que, quant à moi, je n'ai constaté aucun fait qui me donne lieu d'admettre l'intervention de ces loques. Qu'on me permette donc, jusqu'à nouvel ordre, de révoquer en doute leur existence. Le corps astral étant plus subtil que le corps matériel, et, de plus, comportant indéfiniment des degrés d'éthérisation, on peut parfaitement supposer que le dégagement du corps spirituel s'accomplit par gradations insensibles et par conséquent ne laisse derrière lui aucun cadavre astral. On peut supposer aussi que le corps astral, en se dépouillant progressivement d'une certaine somme de substantialité devenue inutile et encombrante, se virtualise en une sorte de germe qui reste à la disposition de l'être spirituel (si celui-ci a besoin de le développer pour se rapprocher de la terre ou tout simplement pour reproduire son passé). — Toujours est-il que, pour admettre l'existence des loques en question, les spirites auraient besoin de les constater, comme ils constatent journellement la manifestation d'Esprits intelligents, capables de générer des idées, et qui le prouvent.

Mais fermons cette parenthèse, qui d'ailleurs n'était pas inutile. Revenons au 6<sup>e</sup> principe. Dès que la substance spirituelle est pleinement émancipée, — ce qui ne veut pas dire qu'elle a rompu avec les principes inférieurs, mais qu'elle les domine, — dès que le corps spirituel est émancipé, sa vie spéciale (6<sup>e</sup> principe) sort de l'état latent et se manifeste. Or, nous l'avons dit, ce qui caractérise la vie spirituelle, c'est le pouvoir, pour l'Esprit, de planer sur l'ensemble de ses incarnations, de renouer tous les tronçons de son passé, de revivre, s'il lui plaît, les heures anciennes, de s'élancer vers l'avenir avec la somme de ses forces acquises ; enfin, c'est surtout le fait de constituer son unité éternelle en rassemblant les diverses manifestations de son être éparses dans le temps. Dans l'occultisme oriental, le 6<sup>e</sup> principe s'appelle *Buddhi*. Pour que cette force merveilleuse (*Buddhi*) soit pleinement développée et définitivement acquise, il faut — a-t-on pensé, — qu'elle ne subisse pas d'interruption fatale, et que par conséquent l'esprit se soit élevé au-dessus de la sphère d'attraction qui ramène les êtres vers la chair

pour les incarner à nouveau. Voilà sans doute pourquoi cette force *Buddhi* glorifiée par un *Bouddha*, a donné son nom au *bouddhisme*, dont l'idéal est d'échapper aux réincarnations.

Seulement, s'il m'est permis de dire ma pensée, j'ajouterai que cet objectif spécial, qui a hypnotisé les bouddhistes, les a induits en erreur par l'exaltation de la sagesse individuelle orientée vers l'ascétisme, vers une sorte d'isolement prétendu purificateur, et les a peut-être empêchés, une fois déviés, de concevoir clairement et logiquement le 7<sup>e</sup> principe, ainsi qu'il ressort de la loi d'analogie.

Nous ne devons pas retomber dans cette erreur du bouddhisme — erreur qu'on retrouve d'ailleurs dans le catholicisme avec l'idée du salut personnel — ; mais nous devons nous rendre compte que là est la pierre d'achoppement de toutes les philosophies religieuses. *Buddhi*, c'est le 6<sup>e</sup> principe, c'est le terme le plus haut du double ternaire ; c'est la révélation de la force supérieure de l'individu ; c'est le seuil du mystère où l'individualité se divinise. Mais aussi c'est une région pleine d'écueils pour quiconque a gardé un germe d'orgueil. — Le 5<sup>e</sup> principe, c'est le bleu, c'est la forme humaine brillant au plus haut du ciel, dans l'azur. Jusque-là, la conception est facile, pour peu qu'on ait le sens de l'idéal. Mais le 6<sup>e</sup> principe demande déjà un plus grand effort de conception. *Buddhi*, c'est la bouche d'ombre d'où sort toute une farandole de formes diverses représentant le même être. Ceci est déjà plus mystérieux pour l'intelligence qui n'est pas familiarisée avec cette idée. Aussi, *Buddhi*, c'est le ciel et c'est le mystère ; c'est le bleu avec de l'ombre : c'est l'indigo.

C'est cette ombre qui est l'excuse des erreurs où l'on est tombé, en abordant ces régions. Tout Esprit qui aura pour objectif sa propre glorification spirituelle, sa seule victoire personnelle, tombera infailliblement dans cette ombre, et, loin d'échapper à la réincarnation, rendra cette réincarnation plus nécessaire, pour reprendre son élan vers le 7<sup>e</sup> principe, tel que nous allons l'établir dans un instant. Observez par la médiumnité la manifestation des esprits d'ascètes ou de religieuses cloîtrées dont l'incarnation dernière aura été dirigée, non vers la charité, vers la fraternité, mais vers la sainteté personnelle, et vous les verrez pleins de regrets de leur existence stérile, pleins du désir de reprendre une incarnation plus féconde. — La conclusion de ceci ? direz-vous. — La conclusion, c'est qu'il ne faut pas trop s'arrêter sur le 6<sup>e</sup> principe, il ne faut pas se laisser hypnotiser par lui. C'est une étape qu'il faut brûler. Ou, du moins, le développement suprême du 7<sup>e</sup> principe doit presque se confondre avec le développement du 6<sup>e</sup>. Si l'œil s'arrête outre mesure sur l'indigo, il s'y engouffre dans l'ombre. Si l'oreille

s'arrête trop sur le 6<sup>e</sup> degré de la gamme, elle tombe dans le ton mineur relatif. Dans les deux cas, par rapport à la genèse complète du septénaire, il y a avortement. De même pour l'esprit. Le développement du 7<sup>e</sup> principe est nécessaire au salut de ses conquêtes.

Qu'est-ce donc que ce 7<sup>e</sup> principe? — C'est encore à l'analogie que nous allons demander sa détermination.

Résumons d'abord en quelques mots tout ce qui précède. Nous avons établi que chacun des septénaires envisagés comporte deux ternaires enlacés et un élément de transition. Nous avons établi de plus que le ternaire (1, 3, 5) se présentant avec le caractère statique, et le ternaire (2, 4, 6) avec le caractère dynamique, — les éléments 1 et 2 forment un couple statique-dynamique (ou de substance et de force); de même les éléments 3 et 4; de même les éléments 5 et 6. Appliquant l'analogie au septénaire humain, nous en avons déterminé le double ternaire de la manière suivante :

Eléments 1 et 2 (1<sup>er</sup> couple statique-dynamique) : corps matériel et vitalité matérielle ;

Eléments 3 et 4 (2<sup>e</sup> couple) : corps astral et vitalité astrale ;

Eléments 5 et 6 (3<sup>e</sup> couple) : corps spirituel et vitalité spirituelle.

Le premier de ces couples correspond aux conditions de l'être sur la surface du noyau planétaire.

Le deuxième correspond aux conditions de l'être dans les fluides périplanétaires.

Le troisième correspond aux conditions de l'être dans les régions interastrales.

Quant au 7<sup>e</sup> principe, répétons-le, c'est le principe de transition, de raccord, entre un septénaire et le suivant. De plus, et par cela même, c'est l'élément dynamique par excellence.

En d'autres termes, si nous envisageons l'être humain comme septénaire, nous voyons que les éléments 1, 3, 5 (1<sup>er</sup> ternaire) sont des éléments substantiels, par conséquent statiques, — des substantifs, pour employer une analogie grammaticale ; et que les éléments 2, 4, 6 (2<sup>e</sup> ternaire) sont plus particulièrement dynamiques, caractérisés surtout comme éléments de force ou de vie, chacun suivant son plan, — et établissant des rapports entre les degrés 1, 3, 5 (plus spécialement caractérisés comme substance). Ainsi se rattachent entre eux les trois couples statiques-dynamiques : la vitalité matérielle est le lien entre le corps matériel et le corps astral ; la vitalité astrale est le lien entre le corps astral et le corps spirituel. Résumons : les principes 1, 3, 5 du septénaire humain sont des éléments statiques, des substantifs ; on peut se les figurer objectivement devant les yeux sous une même forme,

de plus en plus affinée. Les éléments 2, 4, 6 sont des éléments dynamiques, des éléments de rapport et d'action : des verbes.

Pour que l'analogie se poursuive jusqu'au bout, il faut que le 7<sup>e</sup> principe du septénaire humain soit *l'élément dynamique par excellence*, l'élément dynamique qui entraîne tout le système vers un système similaire, mais dans un plan supérieur. Il faut qu'il soit un élément de raccord et de transition. Il faut qu'il soit le Verbe par excellence.

Eh bien, cet élément dynamique par excellence, ce Verbe suprême, qui nous pousse vers les êtres similaires en nous élevant les uns et les autres vers un plan supérieur de progrès, cette force de raccord sublime, quelle serait-elle donc sinon cette force divine d'attraction qui s'appelle affinité pour les atomes et qui s'appelle amour pour les être conscients? Le septième principe du septénaire humain (l'exquise et victorieuse *sensible* de notre être) est donc en toute évidence le *principe d'amour* (manifestation du Verbe divin dans l'homme). C'est lui qui fait de nous véritablement des dieux, en nous faisant participer à tous les êtres et à l'âme universelle.

Le plus haut et le plus beau principe que nous puissions concevoir en l'être humain, c'est le principe d'amour ; et l'on voit que, tout comme nos aspirations, tout comme l'enseignement spirite de n'importe quelle école, la méthode analogique le proclame.

(A suivre.)

J. Camille CHAIGNEAU.

## APERÇU SUR LE RÔLE DES FLUIDES

dans les phénomènes de la vie, dans la contagion nerveuse et psychique et dans les rapports entre les vivants et les morts. — Les bases de la solidarité.

par le D<sup>r</sup> CHAZARAIN.

Communication lue à la deuxième séance du Congrès spirite et spiritualiste international tenu à Paris, du 9 au 16 septembre 1889.

Par suite d'un oubli regrettable cette communication ne figure pas au compte rendu du Congrès. Mis aujourd'hui en possession de ce document, nous nous empressons de le publier, parce que nous tenons à réparer cet oubli et parce que ce travail nous semble résoudre la question du principe vital si longtemps controversée; il explique d'une manière scientifique l'action de l'âme sur le corps dans les fonctions de la vie végétative ou inconsciente, sans avoir besoin de l'âme de seconde majesté *imaginée* par l'Ecole de Montpellier, pour concilier les exigences de la physiologie avec les principes de l'*animisme*.

Depuis les travaux du P. Secchi et de Saigey sur l'unité des forces physiques, il est aujourd'hui admis en science qu'un fluide impondérable,

l'éther, occupe toute l'étendue de l'espace et pénètre tous les corps. Ayant la propriété de recevoir, de conserver et de transmettre tous les modes de mouvement, il devient lumière, calorique, électricité, magnétisme, suivant la nature de vibrations qui lui sont communiquées. C'est pourquoi il a reçu le nom de fluide universel.

Nous le nommons *fluide nerveux* quand il transmet aux organes, par l'intermédiaire des nerfs, les vibrations cérébrales ou celles qui accompagnent les excitations périphériques subies par l'organisme; *fluide magnétique, animal*, quand il transporte au dehors les mouvements vitaux de l'organisme; *fluide spirituel*, ou *périsprital*, quand il reçoit les vibrations de l'âme par l'intermédiaire du périsprit ou corps astral.

Le principe vital confondu par l'école matérialiste avec les propriétés des corps vivants, et considéré par le célèbre professeur Lordat de Montpellier comme une âme de seconde majesté présidant aux actes de la vie végétative à côté du principe intelligent qui dirige ceux de la vie animale, est, pour nous, la propriété que possède l'âme de rayonner, à l'aide de son enveloppe fluïdique, sur le corps physique et de lui communiquer ainsi, par l'intermédiaire du grand sympathique et par une sorte d'induction (ce qui exclut la nécessité d'une intervention volontaire), les mouvements vitaux qui existent déjà en elle.

Le corps vivant ne fait donc que manifester des mouvements qui sont primitivement dans la cause qui l'a formé, et dont il est la représentation, dans l'âme, laquelle les a puisés à la source de toute vie, dans la substance universelle, qui contient en elle les germes et les devenir de tous les êtres, et il les répète parce que leur ressemblance les fait vibrer ensemble à l'unisson.

Le principe vital ainsi entendu explique ce qu'aucune école philosophique semble n'avait compris jusqu'à ce jour : comment l'âme peut présider aux actes de la vie végétative (innervation, circulation, digestion, assimilation et désassimilation, etc.) qui exigent une action continue de sa part, sans être obligée de connaître leur mécanisme, sans les vouloir, sans y penser et tout en dirigeant la vie de relation qui absorbe toute son activité consciente.

C'est parce que l'Ecole vitaliste de Montpellier n'avait pas soupçonné ce rayonnement qu'elle dut imaginer une seconde âme, l'âme végétative, pour expliquer les phénomènes de la vie organique, dont l'animisme d'Aristote et de Saint-Thomas retrouvés par Stahl ne pouvaient rendre compte.

La vie résulte de l'action rayonnante de l'Esprit (âme et périsprit réunis) sur le corps. Quand cette action cesse ou qu'elle est rendue impossible par une lésion du corps ou par toute autre cause, la mort en est la conséquence.

Cette influence du rayonnement de l'Esprit sur le corps est rendue évidente par les troubles que détermine dans la sensibilité, la circulation, la température, la contractilité de quelques sensitifs, la présence avec ou sans évocation de certains Esprits, qui sans le vouloir l'ont naître chez ces sujets les symptômes de la maladie dont ils sont morts, au point de provoquer des crachements de sang s'ils étaient phthisiques, une paralysie momentanée s'ils étaient paralytiques, absolument comme cela arrive chez quelques somnambules au contact de certains malades.

Du moment que l'éther est partout, qu'il pénètre tous les corps, il les met en rapport les uns avec les autres en transportant à distance leurs vibrations moléculaires.

C'est cette expansion au dehors des vibrations d'un corps qui constitue son *rayonnement*.

L'homme étant composé d'un corps et d'une âme et l'âme étant intimement unie à une enveloppe fluidique, le *périsprit*, susceptible de se rendre visible et tangible (ce qui lui donne une réalité objective aussi positive que celle du corps physique) a deux rayonnements : un *rayonnement physique* celui du corps, et un rayonnement *psychique* celui de l'Esprit, le mot Esprit signifiant l'âme unie à un corps éthéré ayant la forme du corps physique.

Par ce double rayonnement l'homme modifie sans cesse l'atmosphère fluidique de son milieu, d'où cette conséquence : c'est que le rayonnement de chacun qui modifie celui des autres est modifié par celui de tous.

L'expression « rayonnement d'un individu » doit être considérée comme synonyme de « fluide de cet individu ». On dira donc indifféremment : cette personne a de bons fluides, elle a un bon rayonnement.

Le rayonnement est inhérent à tous les corps : ils rayonnent parce qu'ils sont et rien ne pourrait les empêcher de rayonner. Mais leur rayonnement varie avec leur constitution, comme le prouve la différence de potentiel que présentent les métaux entre eux, différence que nous avons déterminée dans nos études sur la polarité, et qui peut être modifiée dans sa nature ou dans sa qualité sous l'influence des agents physiques. C'est ainsi qu'un corps inorganique porté à une haute température rayonnera autrement que le même corps ayant la température du milieu ambiant, ou une température inférieure et qu'il impressionnera différemment nos organes.

De même le corps de l'homme s'il est fatigué et malade ne rayonnera pas comme s'il était dispos et bien portant ; si l'individu est triste et abattu comme s'il était content et plein de courage ; s'il est colère comme s'il était calme ; s'il est irrésolu comme s'il avait pris une résolution ferme : s'il veut

ou s'il commande comme s'il était sans volonté. Son fluide ou son rayonnement reflétera exactement son état physique et son état moral.

Certaines personnes ressentent facilement le rayonnement des autres, ce sont celles que l'on nomme des sensitifs et qui sont plus ou moins atteintes d'hyperexcitabilité neuro-musculaire, d'où résulte pour elles une certaine aptitude à subir l'état vibratoire des individus placés dans leur voisinage. C'est là un phénomène d'*induction* analogue à l'influence que subit le fil d'une bobine induite au-dessus ou au-dessous d'un fil inducteur traversé par un courant de pile et qui fait que, le fil induit, quoique sans communication avec la pile, reproduit le courant du fil inducteur; ou encore à l'induction d'une des cordes d'un piano par les vibrations de la corde correspondante d'un autre piano placé près du premier, d'où la reproduction du son de la corde touchée par celle qui n'a subi aucun contact.

Le phénomène peut encore être comparé à ce qui se passe quand deux verres ayant la même résonnance sont placés à côté l'un de l'autre : les vibrations imprimées à l'un de ces verres par un choc ou le chant d'une personne se répètent dans l'autre.

C'est ainsi qu'un sujet sensitif sans être prévenu des excitations auxquelles il va être soumis, et malgré l'interposition d'un corps solide peu épais, tel qu'une planche, un carton, arrêtant l'air mis en mouvement, pourra se contracturer au voisinage d'un expérimentateur visible ou non visible dont le poing sera fortement fermé, ou dont la main ouverte sera en extension forcée et très rigide; comme conséquence il pourra être hypnotisé si les mouvements dont il s'agit ont lieu près de sa tête, le sommeil et l'anémie cérébrale qui le détermine résultant de la contraction tétanique des vaisseaux que reçoit la couche corticale du cerveau; il pourra, au contraire être débarrassé d'un spasme et réveillé par des mouvements très doux et très lents des doigts de la main mis alternativement en flexion et en extension : que certaines personnes en hypnotisme ou à l'état de veille éprouvent, avec ou sans contact, les sensations d'une autre personne et les symptômes de la maladie dont elle est atteinte.

Ces phénomènes n'étant pas empêchés par l'interposition de corps solides, il est évident qu'ils ne peuvent être attribués à des mouvements de l'air ambiant, et que l'éther que nous savons posséder la propriété de pénétrer tous les corps est seul capable de servir de véhicule aux vibrations qui vont, dans ces conditions, de l'expérimentateur au sujet.

On doit considérer comme phénomènes d'induction, quand cette propagation n'est pas due à l'auto-suggestion, la contagion des convulsions hystériques, qui dans les salles d'hôpitaux, passent d'une malade à plusieurs

de ses voisins ; c'est par le même mécanisme que les lies des chevaux se transmettent aux autres chevaux de la même écurie.

Certains individus, les uns en somnambulisme, les autres en état de veille reçoivent l'impression de la pensée d'autrui sans qu'elle ait été exprimée par aucun signe extérieur, pourvu que cette communication ait été voulue. Il y a dans les faits de ce genre, passage par induction des vibrations périspitales de l'expérimentateur au périspit du sujet, et de celui-ci à son cerveau. La transmission voulue est d'autant plus nette, les autres conditions restant les mêmes, que la volonté a été plus grande et plus méthodiquement dirigée. C'est ainsi que les choses se passent dans la suggestion mentale et dans les expériences des liseurs de pensée (1).

D'autres fois la communication est tout à fait inconsciente mais son mécanisme reste le même ; elle se fait encore par induction périspitale.

En pareil cas on sent, on pense comme une personne présente ou éloignée et la sensation ou la pensée de celle-ci provoque de notre part l'accomplissement d'une action semblable à celle qu'elle avait médité de faire elle-même, mais qu'elle n'avait pas songé à commander. Cela arrive surtout entre membres d'une famille bien unie, et entre personnes amies liées par

---

(1) Il y a six ans je m'occupais de cette question et j'instituai quelques expériences dans le but de savoir si la suggestion à distance était possible à l'état de veille. Or un matin, étant dans le quartier de Notre-Dame de Lorette à visiter des malades, l'idée me vint d'essayer l'action de ma volonté sur Mme N... âgée de 62 ans, *non hypnotisable* et demeurant rue Milton. Cette dame m'avait souvent raconté que lorsqu'elle avait besoin de voir une personne de sa connaissance il lui suffisait de vouloir fortement sa visite pour qu'elle vint le jour même ou quelques jours après. Or je l'avais vue la veille et ni elle, ni moi n'avions besoin de nous revoir. C'est précisément pour cela que je voulus faire l'expérience qui suit : ayant pris ma montre et constaté qu'il était 9 h. 1/2, je voulus que mon nom résonnât aux oreilles de Mme N... et que pensant à moi elle désirât ma visite. Je continuai ensuite mes courses et je me présentai vers 11 heures chez cette dame. Elle qui d'habitude ne se lève qu'à midi était debout. Aussi, à peine avais-je sonné qu'elle m'ouvrit la porte et, l'air souriant et satisfait, elle me dit : « Docteur, je triomphe, je vous ai appelé et vous voilà. » Voyous, lui dis-je, à quelle heure m'avez-vous appelé ? — A 10 h. 1/2. — Eh bien c'est moi qui triomphe, car je vous ai envoyé ma pensée et l'ordre de m'appeler à 9 h. 1/2.

Cette expérience que j'ai répétée plusieurs fois avec la même personne, avec un égal succès, prouve l'influence que l'on peut exercer quelquefois sur certains sujets sans qu'ils s'en doutent, sans qu'ils cessent de croire à la spontanéité de la pensée à laquelle ils ont obéi.

une communauté d'idées et de sentiments, ayant la même manière de voir sur un grand nombre de points (1).

Cette action inconsciente exercée sur les autres doit être plus fréquente qu'on ne pense. Si elle n'est pas plus souvent reconnue, c'est que l'attention des investigateurs s'est jusqu'ici surtout portée sur les faits de transmission volontaire.

Cela étant, notre état physique et notre état psychique pourront provoquer des états semblables chez quelques-unes des personnes placées dans le champ de notre rayonnement; si nous sommes bien portants nous pourrions rendre leur santé meilleure; si nos pensées sont bonnes, leur en inspirer de semblables, et ainsi exercer sur leurs actes une réelle et salutaire influence. Réciproquement nos sensations douloureuses pourront les faire souffrir, nos mauvaises pensées les pousser au mal.

Nous subissons donc tous la contagion plus ou moins manifestement et à des degrés différents suivant notre impressionnabilité et cela parce que l'éther nous pénètre de toutes parts, qu'il reproduit les vibrations du corps et celles de l'âme, qu'il peut les transporter à distance et en provoquer la reproduction dans un autre organisme; nous nous inoculons ainsi sans cesse les uns aux autres nos miasmes et nos effluves physiques et moraux, que tous aspirent et absorbent sans qu'il nous soit possible de nous y soustraire entièrement.

Par l'unité de croyance, que seule la science intégrale peut faire et d'où sortira une hygiène physique, intellectuelle et morale, dont l'application à tous les hommes effacera peu à peu leurs dissemblances organiques et psychiques, nous arriverons à communiquer incessamment et complètement

---

(1) Voici un exemple très curieux de cette action inconsciente :

Le plus jeune de mes enfants, André, était à prendre une leçon d'écriture. M'étant approché de lui et ayant jeté les yeux sur son cahier, je remarquai que ses lettres étaient trop grosses et je me dis en moi-même, sans faire un signe et sans prononcer un seul mot : « Si j'avais une règle je diminuerais d'un tiers la hauteur de ses lignes. » Et la ligne commencée étant achevée l'enfant en commença une autre dont les lettres étaient d'un tiers moins grosses que celles des précédentes. J'en fis la remarque à l'enfant et je lui demandai pourquoi, ayant fait déjà des lignes très grosses, il changeait tout d'un coup la grosseur de ses lettres. Il me répondit que l'idée d'écrire en caractères moins gros venait seulement de lui venir, que jusqu'alors il ne s'était pas aperçu de la hauteur exagérée de ses lettres.

Evidemment c'est ma pensée qui a agi sur la sienne, mais sans aucune volonté de ma part; les vibrations de mon périsprit, image de ma pensée s'étant communiquées par induction au périsprit de mon fils, les a transmises à son cerveau.

les uns avec les autres, en vertu de cette tendance que possèdent tous les corps qui se ressemblent à équilibrer leurs mouvements moléculaires, de sorte que tous ressentant les souffrances et les joies de chacun nous nous appliquerons par devoir et par intérêt à faire disparaître les premières et à augmenter les secondes.

Mais la contagion n'existe pas seulement entre vivants, *elle s'établit encore entre incarnés et désincarnés*. Et la chose n'est pas difficile à comprendre du moment que l'âme a une enveloppe fluide matérialisable, le périsprit qui conserve toutes les vibrations.

Un esprit pourra donc à l'aide de son corps fluide agir par contagion sur certains sensitifs et leur laisser l'impression de sa pensée, de la maladie dont il est mort, des souffrances qu'il a endurées, comme aussi du bien-être et du contentement qu'il ressent, puisque ces sensations impriment à son périsprit des vibrations qui en sont l'image et que l'éther ambiant reproduit (1).

Pour que le rapport s'établisse il faut que l'atmosphère fluide de l'esprit et celle du médium se pénètrent, fusionnent en quelque sorte, ce qui a pour conséquence de rendre la tension des deux presque égale et plus facile de l'une à l'autre, avec la transmission de leurs vibrations, la communication de leurs sensations.

Par cette fusion les molécules du corps fluide de l'esprit se rapprochent ; le périsprit tout entier se matérialise plus ou moins tandis que le médium, dans une certaine mesure, perd quelquefois de son poids, comme l'a constaté W. Crookes, lequel s'est assuré à l'aide d'appareils enregistreurs que pendant certains phénomènes spirites cette perte peut être de plusieurs livres.

Le médium en perdant des éléments matériels que l'esprit fixe dans son périsprit perd aussi de ses forces, ce que paraît indiquer la fatigue qu'il ressent en même temps que l'assistance à la fin de certaines séances ; cette fatigue n'est pas toujours en proportion avec le peu d'efforts physiques qu'il a dû faire.

---

(1) M. F., médium très sensitif avait été mis en rapport avec l'esprit d'un jeune homme mort phthisique, inconnu d'elle et qu'avait évoqué une personne de sa famille qui était présente. Dès que le médium sentit la présence de l'esprit, elle se mit à tousser et bientôt elle cracha le sang. Depuis, chaque fois qu'on évoque cet esprit devant elle, même sans l'en prévenir, les mêmes accidents se reproduisent.

La circulation du poumon du médium est bien ici modifiée par le rayonnement du périsprit de l'esprit sur le corps du sujet.

Cette quantité de forces les esprits semblent l'emmagasiner, comme l'on emmagasine l'électricité d'une pile sur des accumulateurs, pour la dépenser au moment des manifestations.

Les choses se passent en effet comme s'il en était ainsi, car, après une manifestation un peu importante il est rare qu'on puisse en avoir aussitôt une seconde. C'est que la provision des forces ou des fluides est épuisée et qu'elle ne peut être renouvelée à volonté.

Elle doit être faite d'avance parce que le médium ne peut perdre qu'une quantité déterminée de forces en un temps donné sans en souffrir, et que les esprits prudents ne veulent jamais, même pour les plus grands phénomènes, nuire à la santé de leurs médiums.

C'est encore grâce à ces fluides accumulés que les esprits rendent leur périsprit visible et tangible et qu'ils le ramènent ensuite à son état primitif; qu'ils peuvent fluidifier des objets et les rematérialiser (de même que par l'étincelle électrique on transforme en eau un mélange d'oxygène et d'hydrogène et qu'on décompose l'eau en ses deux gaz constituants); qu'ils introduisent des objets dans des lieux complètement clos et font apparaître de la lumière comme on le voit au début des séances de matérialisations; qu'ils produisent directement de l'écriture et des dessins, ce qu'ils font, soit en écrivant ou en dessinant comme nous, soit en matérialisant les modèles fluidiques de ces compositions.

Du moment que les esprits ont un corps fluidique qu'ils peuvent plus ou moins matérialiser, les mouvements des tables, le déplacement d'objets sans contact, les phénomènes de vision, d'audition, d'incarnation, etc., n'ont plus rien qui puisse nous étonner outre mesure.

D'ailleurs la réalité de ces phénomènes est incontestable; les hommes les plus honorables et les plus compétents parmi lesquels nous nous contenterons de citer le savant anglais William Crookes, à qui la science doit la découverte de la matière radiante, les ont constatés dans des conditions qui ne laissent aucune prise au doute.

Nous-même depuis dix ans nous avons été témoin de plus de deux cents matérialisations d'esprits, parmi lesquelles nous avons nettement reconnu des membres de notre famille (bien que n'ayant aucune médiumnité) et dont plusieurs nous ont laissé le moulage de leurs mains obtenu sous nos yeux à l'aide de la paraffine; nous avons eu des communications écrites devant nous, sur du papier que nous avons apporté, les esprits s'étant à l'avance montrés à côté de leur médium endormi.

Les communications entre les vivants et les morts existent donc et l'on peut dire que les preuves en sont absolument scientifiques.

Si les preuves de ces rapports ne sont pas données plus fréquemment, c'est que nous ne connaissons pas encore suffisamment et que nous ne sommes pas toujours les maîtres de réaliser les conditions qu'il faut remplir pour en provoquer sûrement la manifestation, et que, les bons médiums qui sont des intermédiaires indispensables nous font trop souvent défaut.

Mais chaque jour le spiritisme expérimental se perfectionne et les résultats obtenus dans ces dernières années sont assez encourageants pour espérer que les difficultés rencontrées jusqu'à ce jour ne tarderont pas à s'aplanir.

Malgré ces difficultés il y a un fait acquis dont l'importance sociale n'échappera à personne : c'est que les esprits dans leurs communications proclament comme une vérité absolue la solidarité entre les vivants et les morts, qu'ils ressentent nos joies et nos peines, qu'ils s'intéressent à tout ce qui nous intéresse nous-mêmes, qu'ils ne peuvent être complètement heureux tant qu'il y aura des malheureux sur la terre, puisque l'éther au milieu duquel ils vivent, comme nous, leur apporte et leur communique toutes nos sensations ; voilà pourquoi ils doivent se réincarner aussi souvent que cela est nécessaire à leur progrès et à celui des autres, en apportant dans la vie des qualités nouvelles, dites innées, mais qu'ils ont acquises dans leurs existences antérieures et qui leur permettront de remplir avec moins de difficulté la mission qu'ils se sont donnée ou qu'ils ont acceptée.

Lorsque ces idées seront comprises par la généralité des hommes, la justice présidera enfin aux relations sociales ; il n'y aura plus des exploités et des exploités ; tous les membres de la famille humaine se reconnaissant comme frères seront justes et bons par devoir et par intérêt. La question sociale aura alors vécu.

Dr CHAZARAIN.

## LA THÉRAPEUTIQUE PAR LE RÊVE

(Suite)

Voir la *Revue* de mars 1891 (article du Dr Carl du Prel).

En conséquence, nous pouvons conclure de ce qui précède qu'il existe des désirs instinctifs à l'état de veille et dans différentes maladies. Ceux-ci prennent pendant le sommeil artificiel et quelquefois même pendant le *narcotisme du chloroforme* (1), la forme dramatique en indiquant le remède curatif émanant de l'instinct curatif qui, lui-même, n'est au fond, que la vertu de la nature de porter remède au mal ; les prescriptions somnambuliques acquièrent par cela même une valeur thérapeutique.

(1) Du Potet. *Journal*, etc., XVI, 316.

Un système basé sur cette faculté ne serait donc, au fond, autre chose que celui de la force thérapeutique de l'organisme qui d'après Hippocrate est l'unique médecin qui guérit. Comme nous voyons souvent ce fait que l'instinct se traduit en représentation claire, même dans la vie animale, nous pouvons mettre sur le même plan le rêve curatif et la nature guérissante, cette dernière au moins étant acceptée par tout le monde.

Cependant pour que le rêve curatif soit accepté et généralisé il faudrait que nous puissions l'évoquer à volonté; les médecins ont toujours exprimé le regret qu'il fallût attendre que l'auto-diagnostic et l'auto-ordonnance des somnambules se déclarassent spontanément, même que ces cas fussent très rares et que chez beaucoup de somnambules ils ne se présentassent pas du tout.

Pour la raison exprimée au début de cet article il m'a fallu une aussi longue introduction pour raconter l'expérience qui va suivre.

Dans l'antiquité la science de provoquer ces rêves curatifs était connue sous le nom de *Sommeil du Temple*. Il existait en Egypte, en Grèce et dans l'Empire romain de nombreux temples consacrés aux dieux, dans lesquels les malades se rendaient et alors les dieux leur apparaissaient pendant leur rêve et leur donnaient des conseils médicaux.

On ne peut admettre ici aucune fraude puisque ce n'était pas les prêtres qui rêvaient pour les malades, mais bien ceux-ci qui rêvaient pour eux-mêmes. Cependant les prêtres devaient posséder le secret de faire naître ces rêves lucides.

L'usage du sommeil du temple ayant duré pendant deux mille ans, il n'est pas possible d'admettre qu'un peuple tel que les Grecs anciens aient cultivé une superstition ridicule pendant si longtemps; les philosophes les plus éminents ont mentionné cette institution avec respect et il en fut de même de quelques empereurs romains. Nous voyons l'empereur philosophe Marc-Aurèle remercier dans ses mémoires Esculape pour lui avoir inspiré des remèdes qui l'avaient guéri.

Comment expliquer cette énigme? Nous pouvons regarder les dieux qui apparurent aux malades et leur prescrivirent les médicaments, comme le résultat du *rêve curatif révélant la forme dramatique*. J'ai pu, me basant sur les œuvres classiques, prouver dans mon écrit : « Le Mysticisme des anciens grecs » que le sommeil du Temple était un état somnambulique; mais comment ces rêves furent-ils provoqués *ad libitum*? c'était une énigme qui m'échappait.

Dans la Revue « Nord und Süd » un de mes adversaires acharnés eut le courage de soutenir, qu'en effet les anciens Grecs avaient cultivé une

superstition pendant ces deux mille ans ! Je voudrais maintenant lui proposer une expérience qu'il peut faire lui-même et j'ai eu le tort de ne pas avoir avant conçu cette idée, je ne puis m'expliquer le fait de ne pas y avoir songé plus tôt et l'on va toujours chercher au loin ce qu'on a sous la main ! ainsi, si les prêtres connaissaient le somnambulisme, ils devaient aussi connaître la suggestionnabilité des somnambules cela est rationnel. Ils pouvaient donc donner ce qu'on appelle de nos jours une suggestion posthypnotique en ordonnant ainsi au malade de voir en se mettant en état somnambulique, ou dans le rêve du sommeil ordinaire, les remèdes adaptés à son mal. Cette hypothèse qui me vint un peu tard m'expliqua pourquoi les anciens auteurs ne parlent jamais d'insuccès dans les récits du sommeil du temple.

Il me semblait qu'il valait la peine d'essayer si l'expérience viendrait confirmer l'hypothèse et si, de cette manière, en donnant une solution à une énigme de l'antiquité, je contribuerais en même temps à enrichir d'une idée la médecine de l'avenir.

Quelques amis, membres de la « Société de psychologie expérimentale » à Munich se joignirent à moi pour tenter l'expérience, le 26 mai ; M. B. P. eut la complaisance de figurer comme « sujet » et M. le Dr G. entreprit l'hypnotisation. M. P. qui avait été blessé à l'épaule à Sedan avait toujours de grandes douleurs dans le bras droit dont il pouvait à peine se servir. Il tomba bientôt en sommeil hypnotique, ce qui fut prouvé par un mouvement *saccadé* du bras cataleptisé. On lui demanda ce qu'on pouvait faire pour sa blessure et pour atténuer ses douleurs ; il parla d'abord de morphine disant que ce remède ne valait rien, de compresses froides pour le bras mais ce remède ne le soulagerait que pour une demie heure. Tout cela n'était guère le langage ferme d'un véritable somnambule. Le Dr G. lui fit donc la suggestion hypnotique suivante : « Vous rêverez cette nuit-ci et vous vous rappellerez les grandes douleurs que votre blessure vous a déjà causées. Vous vous rappellerez si vivement de ces douleurs que votre esprit se préoccupera de cette pensée : y a-t-il un moyen pour trouver le remède à ce mal ? Je vous affirme que vous en trouverez un.

« Vous l'apprendrez dans le rêve et vous saurez de quelle manière vos souffrances peuvent être entièrement dissipées. Ce remède ou ce traitement se gravera si vivement dans votre mémoire que vous vous en rappellerez très nettement demain matin, et vous vous en souviendrez jusqu'à ce que vous verrez M. le Dr du Pré à qui vous raconterez le contenu du rêve. Ce que je viens de vous dire doit arriver, et arrivera, absolument ». Puis le Dr lui

suggéra, comme c'est l'habitude, de se réveiller sans douleurs, sans faiblesse et de bonne humeur.

Après un court repos, il fut réveillé peu à peu. Il ne gardait aucun souvenir de ce qui venait de se passer, nous n'y fîmes aucune allusion. Le lendemain, j'allai le voir, vers midi, il crut que je passais chez lui pour causer de la Société. Je lui parlai de l'hypnose de la veille ; il se plaignit que, par suite, un grand malaise lui était resté.

Il est vrai il s'était senti sans douleur après la séance, ce qui était d'autant plus étonnant que le temps était orageux ; après s'être couché les douleurs devinrent si vives qu'il n'avait pu trouver de repos et ne s'était endormi que vers trois heures du matin et alors il eut un rêve étonnant : Il entendit une voix qui lui fit des reproches à cause de sa négligence à ne rien entreprendre pour atténuer ses douleurs ; il lui fut conseillé de commencer par des frictions d'eau froide, puis la voix redonna d'autres conseils ; il devait faire des compresses d'eau magnétisée en guise de compresses échauffantes ce qui calmerait ses douleurs et les enlèverait peut-être entièrement. Ce rêve lui avait paru si extraordinaire qu'il en avait de suite fait le récit à sa femme en se réveillant, ce que cette dame me confirma.

Je dis alors à M. B. P. que ce rêve était le résultat de la suggestion post-hypnotique qu'il avait reçu dans la soirée précédente et l'engageai à suivre le conseil reçu ; sa femme magnétisa elle-même l'eau qui servait aux compresses et deux mois plus tard, le 24 juillet, je reçus cette lettre de Mme B. P. : « Il y a déjà une amélioration considérable ; les douleurs ont presque entièrement disparu et ne reviennent que par des journées très chaudes, ou après de grandes fatigues ou de grandes émotions contractées au bureau. Il y avait aussi des jours où il ne ressentait aucune douleur. Le traitement est continué. » Cette dame avait réussi à mettre son mari en sommeil hypnotique et lui avait ordonné d'avoir encore un rêve lucide pour voir un remède plus efficace. Il eut, en effet, un second rêve où on l'avertit que les prochaines journées chaudes amèneraient des douleurs plus fortes, qu'il fallait alors baigner le bras dans de l'eau magnétisée et renouveler encore la compresse. Ce rêve avait été un peu trouble, moins clair et moins distinct que le premier ce qu'elle attribuait à ce que sa volonté était moins forte que celle du médecin. Quatre mois plus tard je reçus une lettre du malade lui-même ; il m'écrivait : « Je suis très satisfait de mon état actuel, mais obligé de continuer les compresses pour que les douleurs ne se répètent plus ». Deux mois s'écoulèrent, je le revis et il m'assura que les douleurs avaient complètement disparu, qu'il n'avait plus besoin de préparer des compresses.

Si j'étais médecin je tâcherais d'expérimenter avec différents sujets et pour différentes maladies : je constateraï la valeur thérapeutique de leurs rêves car un seul cas ne prouve rien ; l'occasion me manqua et, du reste, l'on n'eut attaché aucune importance aux expériences d'un laïque. Le D<sup>r</sup> G. qui était si aimable de présider à nos expériences ne pouvait, à lui seul, arriver à un résultat satisfaisant à moins d'expérimenter pendant une période très longue, et encore les expériences manqueraient-elles de variété.

Il ne me reste donc qu'à publier le cas ci-dessus et à tâcher d'intéresser à ces expériences un plus grand nombre d'expérimentateurs ; nous pourrons nous attendre à voir en peu de temps relater une foule d'expériences suivies et variées.

Si je ne suis pas médecin je puis quand même exprimer mon opinion personnelle sur les rêves thérapeutiques. A mon avis, comme je l'ai dit plus haut, ces rêves curatifs ne sont qu'une phase et une prolongation de la force curative de la nature et voici pourquoi je les crois en état de produire les mêmes effets ; je soutiens *à priori* que le rêve curatif provoqué par la suggestion posthypnotique peut et doit avoir une valeur thérapeutique réelle.

Il faudrait prendre en considération pendant les expériences qu'il n'est pas dit que le rêve se développera complètement après la première suggestion ; il serait donc nécessaire de répéter la suggestion posthypnotique à plusieurs reprises et à de courts intervalles.

Il n'est pas nécessaire non plus d'indiquer le sommeil normal comme le temps le plus propice pour la vision ; au contraire, pour ceux qui disposent de sujets somnambules, il est préférable de déterminer l'état somnambulique pour la recherche du remède, cet état étant bien plus sensible que le sommeil normal.

Il me reste encore à adresser quelques paroles aux médecins incrédules : La médecine ne nie point la vertu guérissante de la nature, et non moins *l'instinct naturel indiquant la nourriture et les remèdes* ; depuis quelque temps elle admet même l'effet de la suggestion et de l'ordre posthypnotique. Elle ne peut donc rien objecter contre l'expérience ci-dessus mentionnée, puisque celle-ci ne renferme que les possibilités admises. Il n'y a ici de nouveau au fond que le fait d'avoir employé la suggestion, non seulement pour réveiller *l'instinct curatif de la nature* — ceci on l'a déjà fait souvent — mais pour prolonger cet instinct jusqu'à le faire passer dans *l'état conscient* ; c'est peu de chose, il est vrai, et cependant je n'ai pu trouver pour faire accepter ce peu de chose que cette longue dissertation et explication.

Une autre question qui résulte de cette expérience est du ressort des philologues et des ethnographes ; elle concerne le sommeil du temple et ne

pouvais sans doute prouver que les prêtres des temples aient employé notre procédé pour arriver à leur fin, mais comme la suggestionnabilité des somnambules est un fait incontestable, cette explication m'a semblé la plus simple ; elle suffit pour se rendre compte de l'énigme classique. Puisque les prêtres connaissaient le somnambulisme, il est plus que probable qu'ils ont connu de même la suggestionnabilité des somnambules, car les disciples de Mesmer, il y a cent ans, en firent de suite la découverte. Il me semble donc que nous pouvons désigner cette expérience sous le nom de « *Sommeil du temple* », en admettant même que les prêtres aient disposé d'un autre moyen que celui que nous venons d'employer pour évoquer les rêves curatifs.

Dans notre expérience, nous avons fait deux *suppositions* : 1<sup>o</sup> L'exécution d'un ordre posthypnotique peut avoir lieu à l'état de veille, pendant le sommeil naturel ou pendant un sommeil artificiel, celui-ci pouvant être suggéré pour une époque déterminée. 2<sup>o</sup> L'ordre posthypnotique peut disposer de toutes les facultés dont le sujet est en possession *au moment de l'exécution*, soit qu'elles soient *conscientes* ou latentes ; parmi ces dernières, on peut compter l'instinct curatif qui, ne se développant que dans le sommeil profond peut être évoqué dans la suggestion posthypnotique.

Nous avons remarqué, au courant de l'expérience ci-dessus, que nos conjectures étaient bien fondées.

Faut-il conclure de ce qui précède que nous devrions instituer de nouveau le sommeil du temple sous une forme moderne ? Quant à moi je n'y vois point d'inconvénient et si l'on m'a reproché déjà de faire revivre la superstition du moyen âge, je pourrais tout aussi bien supporter le reproche de rétrograder jusqu'à vouloir ressusciter l'antiquité. En effet c'est reculer d'un grand pas, mais je remonte jusqu'à l'époque de Périclès que nous regardons actuellement comme une époque idéale à laquelle nous aspirons sans l'avoir encore égalée ou imitée, tout simplement.

Au reste c'est une question à laquelle les médecins doivent répondre et qui n'est pas de mon ressort ; de plus les médecins devraient se demander que si cette question est identique à l'autre, s'il existe un système thérapeutique plus parfait que celui de la *nature curative*, et s'il en est un, comment le découvrir, le grandir et quelle est la direction qu'il faudra lui donner ?

Dr CARL DU PREL.

## L'ÉGLISE ET L'ESCLAVAGE

Régulièrement depuis quelque temps la bonne et réactionnaire AGENCE HAVAS fait passer aux journaux des petits entrefilets comme celui-ci :

« Les journaux catholiques (de Rome) publient ce soir une lettre du pape adressée le 20 novembre à l'épiscopat, touchant la question anti-esclavagiste.

• LÉON XIII rappelle la mission que l'Église a toujours exercée en faveur de la libération des esclaves. Il cite les papes, depuis Grégoire-le-Grand jusqu'à Grégoire XVI, qui se sont préoccupés de cette question et la lettre qu'il adressa lui-même aux évêques du Brésil.

« Le récit des souffrances des esclaves dans l'Afrique Centrale l'émut profondément et il chargea le cardinal Lavigerie, dont le zèle et l'activité apostoliques sont au-dessus de tout éloge, de parcourir les villes d'Europe pour engager les souverains et les peuples à travailler de concert à l'abolition de l'esclavage.

« Le congrès de Bruxelles et récemment celui de Paris ont été les premiers résultats de cette campagne.

« Le pape loue et remercie les souverains de l'Europe d'avoir tenu ces congrès et leur recommande de continuer à évangéliser l'Afrique par les missionnaires. A cet effet, il institue une quête annuelle pour le jour de l'Épiphanie. »

Il n'est pas permis de fausser plus impudemment la vérité comme nous allons le voir dans cet article.

Tout d'abord disons bien ce qu'est l'esclavage ?

Montesquieu le définit, un droit qui rend un homme tellement sujet d'un autre homme, qu'il est le maître absolu de ses biens et de sa vie ; avant cet auteur un écrivain de l'antiquité avait dit que l'esclavage était une forme de la mort.

En effet, l'esclave n'est rien, incapable de toute initiative et de toute volonté, il n'est qu'un instrument, qu'une chose dans la main de son maître. Et c'est précisément cette suppression de la personnalité humaine qui fait que l'esclavage est une monstruosité, un crime abominable.

L'esclavage et son origine ont été flétris par Lamennais en une allégorie pleine d'amertume et de vérité.

« Il y eut autrefois, a dit cet écrivain (1), un homme méchant et maudit du ciel. Cet homme était fort et il haïssait le travail de sorte qu'il se dit : Comment ferai-je ? Si je ne travaille pas, je mourrai, et le travail m'est insupportable. Alors, il lui entra une pensée dans le cœur. Il s'en alla de

(1) A. de Lamennais, *Paroles d'un croyant*, § VIII.

nuît et saisit quelques-uns de ses frères pendant qu'ils dormaient et les chargea de chaînes, car, disait-il, je les forcerai avec des verges et le fouet à travailler pour moi et je mangerai le fruit de leur travail. Et il fit ce qu'il avait pensé, et d'autres voyant cela en firent autant, et il n'y eut plus de frères ; il y eut des maîtres et des esclaves. »

Depuis la mauvaise pensée de cet homme, c'est-à-dire presque depuis l'origine du monde, il y a toujours eu des esclaves ; aujourd'hui même au seuil du xx<sup>e</sup> siècle, l'esclavage n'est pas aboli, tant s'en faut, malgré de nobles efforts de grandes personnalités. Et cependant les apologistes du christianisme, disent à qui veut les entendre, que c'est à la religion catholique qu'est due l'*abolition* de cette grande plaie sociale.

Il nous a paru utile et intéressant à la fois de rechercher la part qui revient à l'Église dans la suppression de l'esclavage. Cette part est si petite qu'elle est pour ainsi dire nulle.

Lors de son avènement au Pontificat, Léon XIII dans l'*Encyclique* qu'il fit alors paraître glorifie l'Église d'avoir rendu un éminent service à l'humanité, en supprimant l'esclavage. Cette proposition est empreinte d'une grande exagération puisque le pape constate même aujourd'hui que l'esclavage n'est pas encore aboli. Il le sait fort bien, puisque au mois de mai 1888, il félicitait à Rome le ci-devant empereur du Brésil du décret de Régence qu'il venait de faire rendre pour l'abolition de l'esclavage dans ses États.

Voyons maintenant la part que l'Église a prise aux *essais* d'abolition.

Le christianisme a adouci les conditions de l'esclavage en inculquant dans les esprits des préceptes de justice et de charité qui n'existaient pas toujours dans les théogonies anciennes ; notre impartialité nous fait un devoir de le reconnaître ; mais là seulement, se borne l'action du christianisme. Jamais les Pères de l'Église, comme nous allons le prouver, n'osèrent demander l'abolition d'un usage invétéré, la nouvelle religion aurait du reste été incapable de rien obtenir ; à son origine, elle avait assez de mal à vivre.

Aussi au milieu du quatrième siècle et jusqu'à la fin du cinquième, l'esclavage existait dans toute sa plénitude, dans toute son ignominie avec sa vieille organisation, avec ses iniquités et cruautés inouïes. Les prêtres du Christ étaient bien obligés de respecter cette institution établie par une loi de l'État.

Ainsi donc pendant cinq siècles, l'Église n'a pas pu faire avancer d'un pas l'abolition de l'esclavage.

Et antérieurement, voyons ce que dit la Bible qui est pour les chrétiens une œuvre d'inspiration divine ? Elle admet carrément l'esclavage.

Lorsque Moïse écrivit le *Pentateuque*, l'esclavage était si fortement ancré dans la société juive qu'il le consacra dans ses lois ; mais il en proscrivit les abus et en modéra l'usage, à l'égard des esclaves israélites seulement, car la loi mosaïque est fort dure pour les *Gentils*, qui, aux yeux du *peuple de Dieu*, des enfants d'Israël, n'étaient que des êtres vils, impurs et idolâtres.

Moïse établit qu'en cas de sévices de la part du maître, l'esclave deviendrait libre ; que tout Juif tombé dans l'esclavage se trouverait légalement affranchi au bout de six ans, qu'il ne devenait esclave à vie, que s'il refusait sa liberté ; mais il ne pouvait être vendu hors de son pays. Les maîtres, au contraire pouvaient disposer d'une manière absolue des esclaves étrangers. La servitude de ceux-ci était perpétuelle et les maîtres n'étaient repréhensibles pour avoir frappé leurs esclaves qu'autant que ceux-ci mouraient sur le champ (1).

Enfin Jehovah ne veut pas qu'on spéculé sur la pauvreté de ses frères, pauvreté qui les aurait obligés à se vendre comme esclaves. Et il établit un petit compte pour rembourser au frère racheté l'oncle et le fils de l'oncle sa liberté.

... et lorsque l'étranger, etc., de 47 à 54.

Quel brave homme que ce Jehovah, si ailleurs il ne se montrait inexorable.

Dans d'autres passages l'*Ecriture* dit aussi qu'il ne faut pas rougir de châtier les enfants et de battre les esclaves *jusqu'au sang*. Que le fourrage le bâton et la charge sont pour l'âne, le pain et la correction pour l'esclave, qui ne travaille que quand on le châtie ; que le travail continuel rend l'esclave souple, enfin qu'on doit donner à l'esclave malicieux la torture et les fers et que chaque fois qu'il n'obéit pas, on doit lui mettre le fer aux pieds.

(1) EXODE. — 20. — Si quelqu'un a frappé son esclave d'un bâton et qu'il soit mort sous sa main, on ne manquera point d'en faire punition.

21. — Mais s'il survit un jour ou deux, on n'en fera pas la punition, car c'est son argent.

27. — Que s'il fait tomber une dent à son esclave, il le laissera aller libre pour sa dent.

LÉVITIQUE XXV, art. 44. — Et pour ce qui est de ton esclave et de ta servante qui seront à toi, achète-les des nations qui sont autour de vous ; vous achèterez d'elle l'esclavage et la servante.

46. — Et vous les laisserez (eux et leurs enfants) comme héritage à leurs enfants, après vous, afin qu'ils en héritent la possession et vous vous servirez d'eux pour toujours mais pour ce qui est de vos frères, les enfants d'Israël ne domineront point rigoureusement sur ces frères.

Saint-Paul dans ses *Épîtres*, recommande aux esclaves d'obéir à leurs maîtres, il impose la même obéissance à tous les hommes en général ; ils doivent se soumettre à tous les détenteurs du pouvoir quel qu'ils soient, attendu que toute-puissance vient de Dieu.

« C'est pourquoi celui qui s'oppose à la puissance s'oppose à l'ordre que Dieu a établi ; et ceux qui s'y opposent attireront sur eux-mêmes la condamnation.

« Car le Prince est le ministre de Dieu (1) etc.

C'est, on le voit la consécration de la formule : *La force prime le droit*, qui n'est pas aussi moderne qu'on le croit généralement.

S'adressant ensuite aux Corinthiens, Saint-Paul recommande à chacun de rester dans sa condition (2).

« Que chacun demeure dans la vocation dans laquelle il est appelé. As-tu été appelé étant esclave ? Ne t'en fais point de peine, mais aussi si tu peux être mis en liberté, profite-en, car l'esclave qui est appelé par le Seigneur est l'affranchi du Seigneur ».

Le séjour terrestre en effet, n'est qu'un passage et en supportant la misère et l'oppression, on acquiert des titres pour le royaume de Dieu. Mais Saint-Paul aurait bien pu recommander aux maîtres d'être humains pour permettre aux pauvres esclaves d'arriver moins misérablement au *Royaume de Dieu* !

Professant de telles doctrines, le christianisme ne devait donc apporter aucun soulagement à l'esclavage, aucune modification hardie pouvant amener sa suppression.

Sous Constantin, le christianisme est tout-puissant l'Église profite-t-elle de sa toute-puissance pour tenter l'abolition de l'esclavage ? En aucune façon ! au contraire, cet esprit de résignation que nous venons de voir si recommandé et que prêcha le christianisme fut des plus utiles à la tyrannie et servit grandement à la consolider.

A de hardis novateurs qui soutiennent que : « l'Esprit-saint ne réside pas dans la condition de maître à esclave, mais dans celle d'homme libre, que répond (saint) Basile ?

Il se contente le brave homme de réfuter cette doctrine de l'Esprit-saint (3) ; et chaque fois qu'il en trouve l'occasion, Basile plaide de tout son pouvoir pour le maintien de l'esclavage. Pour lui c'est une des lois qui régissent la société.

(1) Saint-Paul, *Rom* XIII, 1, 2, 4.

(2) Le même I, *Corinthiens* VII, 20, 21, 22.

(3) Saint Basile, c. XX.

Augustin dit le *Saint* déclare de son côté que J.-C. n'est pas venu pour affranchir les esclaves, mais pour les rendre plus *dociles* et plus fidèles envers leurs maîtres ; ceux-ci seraient-ils iniques, méchants et cruels ; le Christ est venu pour établir la paix et mettre ordre à la maison, à la famille servile et il conclut (1) :

« Aussi combien les riches sont-ils redevables à J.-C. qui a mis bon ordre dans leurs maisons ».

Et ce *bon père* (de l'Église) déclare que la loi mosaïque qui limite seulement à six ans la durée de l'esclavage, n'est pas applicable aux esclaves chrétiens (2).

Plus tard, sous Théodose-le-jeune, au cinquième siècle, Isidore de Péluse émet la même pensée (3) : « Quand même tu pourrais être libre, dit-il, tu devrais mieux aimer être esclave, car il te sera demandé un compte moins rigoureux de tes actions ». Ailleurs, il reproduit bien clairement la même idée (4) : « L'esclavage vaut mieux que la liberté ».

Que moins on soit élevé dans cette vie, moins on ait de responsabilité, c'est là une vérité de La Palisse, mais ce n'est pas une raison pour prôner l'esclavage et nous sommes bien obligé de constater que toujours l'Église ou ses bons apôtres recommandent la soumission à l'esclave même envers des maîtres cruels, loin de demander son émancipation.

Ce que nous sommes obligé de constater aussi, c'est que jamais au grand jamais elle n'a rien fait, alors qu'elle était toute-puissante, pour abolir l'esclavage ; elle s'est bien gardée d'imiter Spartacus et de prêcher la révolte, elle ne voulait pas se faire des ennemis des puissants. Bien plus nous affirmons qu'elle était enchantée de l'esclavage, parce qu'elle ne pouvait que gagner à son maintien, puisque le jour où le maître était converti au christianisme, du même coup le troupeau d'esclaves aux ordres du maître devenait également chrétien.

Nous pouvons donc dire que les opinions de Paul, de Basile, d'Augustin, d'Isidore de Péluse et d'autres pères de l'Église que nous aurions pu mentionner, ne sont pas des opinions personnelles ; elles ressortent du dogme chrétien lui-même ; ces opinions font pour ainsi dire partie de la doctrine chrétienne.

« L'esclave n'a rien à dire, le maître est l'élu de ce monde. Respectez toute puissance, car elle vient de Dieu. »

(1) Saint Augustin, *Enarratio in psalm. XXIV.*

(2) Le même, *questiones in Exodum*, lib. II.

(3) Isidore de Péluse, lib. IV, ép. XII.

(4) Isidore de Péluse, lib. XIX, p. 169.

« Voilà ce qui fait du christianisme l'allié naturel de la monarchie, de l'aristocratie, des maîtres en tous pays d'esclaves; voilà ce qui constitue en Europe, la forte et indiscutable alliance des deux branches (religion et politique) du parti conservateur; voilà ce qui fait de la foi du moyen âge, non seulement l'âme et le moyen, mais l'essence elle-même de la contre-révolution » (1).

Arrivons aux Conciles; la question de l'esclavage a été portée devant eux, non pour en amener l'abolition, mais pour en renforcer et resserrer pour ainsi dire les chaînes.

Ainsi le Concile d'Agde, tenu en 506 décide selon l'ancienne autorité des canons, que les évêques posséderont sous la réserve de l'Église, les petites cases, les esclaves de leurs églises et les vases sacrés, comme des *choses* (des meubles, mais immeubles par destination) leur ayant été conférées, mais ils ne pourront les vendre ni les aliéner. L'ancienne législation romaine avait admis l'émancipation soit par *prescription*, soit par le long usage ou possession de la liberté; mais l'Église n'admet pas cette juridiction puisque le quatrième Concile d'Orange de 541 décrète que la prescription ne pourra être invoquée contre l'esclavage.

« Quant à la race servile, nous décrétons que tous ceux qui en descendent en quelque lieu et quelque condition qu'ils se trouvent même après un long espace de temps, seront ramenés par le soin et le zèle du prêtre à la condition de leurs auteurs et y demeureront...

« Si quelques séculiers poussés par la cupidité violent ce précepte ou s'opposent à son exécution qu'ils soient suspendus de la communion de l'Église. »

Le concile de Narbonne tenu en 589, décrète par son canon 14, que les devins et sorciers « seront fouettés et *vendus comme esclaves* et que leurs biens seront confisqués » (2).

Enfin en 1179, le troisième Concile de Latran prononce contre les Albigeois « la confiscation des biens et autorise les princes à les réduire en esclavage (3) ».

Après avoir examiné les *actes des Conciles* à l'égard de l'esclavage, si nous étudions la conduite des papes, nous trouvons qu'elle est tout à fait contraire à l'abolition. Le pape Grégoire dit *le Grand* et canonisé comme *saint* par l'Église, écrit au défenseur de la Sardaigne Vital pour l'aviser d'envoyer

(1) J. MICHELET, *Hist. de Fr.*, tome IX, p. 26, en note.

(2) Labbe-Conciles, tome V, col. 1020.

(3) *Ibid*, tome X, col. 1522.

dans l'île son notaire Boniface avec la mission d'acheter des esclaves barbares qu'il destine au service de la paroisse ou du diocèse. Il lui recommande surtout de les lui faire avoir à bas prix.

Paul III dans sa bulle d'excommunication d'Henri VIII d'Angleterre, défend expressément aux sujets de ce roi de lui obéir; il déclare que ceux qui ne se soumettront pas à ses décrets deviendront *ipso facto* les esclaves de ceux qui s'empareront d'eux (1).

Vers le neuvième siècle l'esclavage avait diminué par suite des avantages économiques qui donnèrent naissance au *colonat*. Le colon était attaché aux vastes domaines des Romains, puis des barbares, enfin des abbés et des évêques qui grands propriétaires terriens possédaient de véritables troupeaux d'esclaves sous le nom de colonat, servage.

L'invasion normande établit définitivement le colonat en Occident. Avec les Normands les esclaves de meubles qu'ils étaient auparavant devinrent immeubles sous le nom de *serf de la glèbe*. Or le servage était un adoucissement à l'esclavage.

Enfin l'esclavage fait son apparition dans le Nouveau Monde à l'époque où la puissance de l'Église est à son apogée. C'est alors aussi que les nations chrétiennes introduisirent dans leurs colonies un esclavage autrement oppressif que celui de l'antiquité. Il n'y avait plus guère de serf en Occident quand les musulmans chassés d'Espagne en 1415 se réfugièrent en Afrique.

Vers 1448, des Portugais firent une descente sur les côtes d'Arguin (2). Ils firent prisonniers des musulmans et les emmenèrent à Lisbonne, où on les vendit comme esclaves un prix très élevé. L'appât du gain, la soif de l'or (*auri sacra-fames*) tenta des aventuriers qui se rendirent en Afrique et pratiquèrent d'autres enlèvements. Les familles des captifs n'ayant pas d'argent pour racheter ceux de leurs membres qui leur avaient été violemment arrachés offrirent de les échanger contre des esclaves noirs. C'est de cet échange que naquit l'infâme trafic connu depuis sous le nom de *traite des noirs*.

Les Espagnols et les Anglais y prirent une part très active et l'on vit dès lors des rives du Sénégal jusqu'aux extrémités de l'Angola, l'Afrique devenir le plus vaste marché d'esclaves qu'on n'ait jamais vu.

Au début de la conquête de l'Amérique, les indigènes fournirent suffisamment de bras, mais comme les mauvais traitements et les excès de fatigue avaient promptement décimé la population d'esclaves indigènes, les noirs d'Afrique étaient fort recherchés car on les considérait comme un vil bétail

(1) Bulle du 21 août 1535, *Bullarium* de Cocqueliner, tome X, page 1, p. 125.

(2) C'est sur les récifs de ces côtes que périt la *Méduse*, le 2 juillet 1816.

beaucoup plus résistant que les indigènes. Aussi au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, transporta-t-on de l'Afrique en Amérique d'énormes quantités de nègres pour tâcher de remédier aux affreuses dépopulations causées par la conquête espagnole. — Le christianisme dans sa fureur de prosélytisme persuada à Ferdinand et à Isabelle la Catholique souverains de Castille qu'un excellent moyen d'arracher les nègres à l'idolâtrie et les forcer à entrer dans la vraie religion, c'était d'en faire des esclaves et un décret de 1501 autorise l'esclavage des nègres.

Pour les mêmes motifs un roi aussi chrétien qu'Isabelle, Louis XIII, autorisa l'esclavage dans les colonies françaises; en 1616, il fut introduit en France. Le prétexte était toujours le même : le *salut spirituel* des esclaves qui du reste étant en France apprendraient des métiers, des notions d'industrie dont ils profiteraient et feraient profiter la France en retournant plus tard dans les colonies.... S'ils y retournaient jamais bien entendu.

Aussitôt Paris devint un vaste marché d'esclaves tellement actif que moins de 50 ans après en 1662 l'autorisation royale dut être retirée.

Pendant ce temps dans les colonies les pauvres nègres étaient livrés à tout l'arbitraire possible et à la cruauté la plus implacable de maîtres sans cœur. Il ne fallut rien moins que la publication de Louis XIV le fameux *code noir* (1685) pour améliorer le sort des pauvres nègres et les protéger contre des atrocités sans nom, atrocités qui se renouvellent encore de nos jours comme nous allons le voir à la fin de cet article.

Mais il nous faut bien le dire, ce code noir était lettre morte en ce qui concernait les avantages offerts aux esclaves. Les jésuites alors tout-puissants et qui avaient de grands intérêts dans les colonies persuadèrent au roi que celles-ci ne pouvaient se passer des esclaves noirs pour leurs cultures : aussi firent-ils encourager la traite par des primes gouvernementales qui s'élevaient à plus de deux millions de francs par an, somme considérable pour cette époque. Dès lors le commerce de la traite fut plus que jamais prospère et il ne fut aboli que par une *société de quakers* fondée en Angleterre en 1787 sous le nom de *Société des Noirs*. Une société française créée dans le même but et notre grande révolution achevèrent l'affranchissement des noirs. Nous ne saurions terminer ce court historique sans donner une mention des plus flatteuses à l'honorable sénateur Victor Schœlcher surnommé le *Nérophile*. Cet homme distingué a consacré une grande partie de son temps, de son énergie et de sa fortune pour obtenir l'abolition de l'esclavage des noirs dans les colonies.

Par le court résumé historique de la question que nous venons de faire, le lecteur peut voir que l'Eglise n'a rien fait pour l'extinction de l'esclavage.

mais quand la vérité avec son éclatante lumière a frappé tous les esprits, quand l'humanité s'est élevée contre l'esclavage, l'Eglise alors a cédé à cette pression générale et elle a essayé en prenant des airs de modestie de s'attribuer un mérite qu'elle n'a jamais eu.

Et comme l'observe du reste Jules Simon (1) : « Tout se réunit pour faire du clergé catholique l'ennemi des innovations : son institution puisqu'il se considère comme le dépositaire de la vérité complète et inaltérable ; son amour pour l'humanité, car selon l'Eglise il suffit d'une erreur grave de la doctrine pour entraîner la damnation éternelle ; l'habitude invétérée d'appuyer le ministère spirituel sur le pouvoir civil ; l'ignorance autrefois commune à tous les peuples de la grandeur et des droits de la liberté ; l'ambition à toute la hiérarchie de conserver et de fortifier ses privilèges. Dans les siècles de foi absolue le clergé travaillant à la propagation de la foi, et à l'extension de sa propre autorité avec la même ardeur et par obéissance au même privilège. »

Aussi dès qu'un grand acte utile à l'humanité va s'accomplir, qu'il est fatal, inévitable, immédiatement l'Eglise s'en empare et le fait sien.

La note insérée dans les journaux que nous avons donnée ci-dessus vient bien corroborer notre dire. Dans ces dernières années on a beaucoup réclamé contre la traite des noirs des côtes orientales de l'Afrique, les gouvernements se sont vivement émus de ce honteux trafic et ont résolu de l'empêcher. Immédiatement le pape charge M. Lavigerie, archevêque d'Alger et de Carthage de prêcher une véritable croisade et de faire le plus de *banque* possible afin que les nations ne puissent entendre les négociations actives qui sont faites entre les divers cabinets de l'Europe. En novembre 1888, nous étions à Rome et nous avons pu voir de nos yeux que l'Italie était très irritée de l'ardeur avec laquelle les catholiques allemands s'efforçaient de placer le pape à la tête de la future croisade. Le roi Humbert cachait mal son dépit, à cause de l'augmentation d'influence que cette direction donnerait au (Saint) Siècle.

D'un autre côté, l'Angleterre était assez mécontente de voir que l'Allemagne avait pris l'initiative dans la question qui nous occupe. L'Angleterre craignait avec raison que cette expédition à deux sur les côtes africaines ne profitât qu'à l'Allemagne. Aussi l'avons nous vu insister dans les conférences sur le caractère international du mouvement anti-esclavagiste.

Revenant plus immédiatement à la question de l'abolition, nous ajouterons qu'après Victor Schœlcher et bien avant M. Lavigerie, nous trouvons parmi les vaillants lutteurs français, M. Jules Simon, l'éminent président

(1) Jules Simon, *Liberté de consc.*, p. 52.

de la ligue anti-esclavagiste. C'est là un laïc qui a prêché plus et mieux qu'aucun évêque. Le dernier.... discours auquel il nous a été permis d'assister, a été prononcé par lui le dimanche 10 février 1880. Ce jour malgré vent, giboulées, neige, pluie, grêle, nous nous sommes rendus à notre vieille Sorbonne.

Malgré ce temps épouvantable, le grand amphithéâtre était aussi bondé d'un public choisi qu'aux jours des séances solennelles des sociétés savantes. A 2 heures et demie le brillant orateur commence à parler et nous avons noté la péroraison de son éloquent discours qui terminera magistralement cette courte étude : « Sur les bords de ce lac immense a dit M. Jules Simon, il y a un cimetière pour les esclaves. Quand ils meurent, on prend le corps, on le jette dans ce charnier sans plus de cérémonies et l'on y jette souvent avec les morts, les moribonds. A quoi bon attendre? Il ne peut plus vivre.... On ne se donne pas la peine de creuser une fosse dans la terre, le fossoyeur est là, c'est la hyène : on compte sur elle, aujourd'hui le corps, demain le squelette. Je me trompe c'était ainsi autrefois ; mais écoutez Messieurs : les hyènes se sont fatiguées de manger tant de chair humaine ; elles laissent maintenant la besogne à moitié faite, et les cadavres à demi mangés répandent la peste à des distances considérables.

« Je ne pousserai pas plus loin ce tableau ; j'en ai tant dit !... Cependant je suis sûr, je suis bien sûr que ma mémoire m'a trahi et qu'à peine sorti d'ici, je penserai : comment ai-je omis cette horreur et cette horreur encore?... » etc., etc. Un des passages de ce magnifique discours qui a le plus soulevé l'émotion et l'indignation du public (nous nous le rappelons comme si c'était d'hier), c'est la citation faite par l'illustre philosophe du *Bulletin de la Société anti-esclavagiste de France* qui rend compte du vaste établissement de Messfoua destiné à la préparation des eunuques pour le sérail de sa majesté Shérifienne. « Sur trente enfants opérés, il en meurt au moins vingt-huit (1). » Le consul anglais qui raconte ces faits dit : « On procède à la mutilation d'un grand nombre de garçons d'une façon si brutale et si inhabile que la plupart meurent d'une lente agonie, des suites de l'opération. J'en ai vu qui avaient péri de cette manière ou qui laissés en arrière, mourants, avaient été achevés par un marchand d'esclaves qui partait (2) ».

Après ceci on peut lever l'échelle. Et l'on dit que le dix-neuvième siècle, est un siècle de lumière et de progrès, et qui croit avoir beaucoup fait pour l'humanité ! Aucun des siècles antérieurs a-t-il vu une inhumanité plus impitoyable, plus écœurante que celle que nous venons de mentionner ! Nous ne le pensons pas !

ERNEST BOSE.

(1) *Bullet. de la Société anti-esclav. de France*, n° 3, p. 152.

(2) *Ibid.* n° 2, p. 106.

## COMITÉ DE PROPAGANDE

Séance du 12 mars 1891.

Président : M. Camille Chaigneau ; secrétaire : M. Laurent de Faget.  
Membres présents : Mesdames Dieu et Poulain ; MM. Auzanneau, Bouvéry, Boyer, Gabriel Delanne, Lussan, Mongin, Puvis, Warchawsky. M. Leymarie s'est fait excuser, il était parti pour une cérémonie spirite.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, avec cette rectification, due à une erreur d'impression, que, dans la pensée de M. Camille Chaigneau, toutes les questions peuvent être *officieusement* admises au prochain Congrès, mais qu'on ne doit y poser *officiellement* que celles qui sont mûres. Cette pensée avait été rendue d'une façon diamétralement opposée.

M. Laurent de Faget donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée par M. Léon Denis et dans laquelle l'auteur de : *Après la Mort*, accepte de céder au prix de revient les exemplaires de cet ouvrage que le Comité a manifesté l'intention d'envoyer aux grands journaux de Paris.

Le Comité prend note de cette proposition et vote des remerciements à son auteur. Il charge ensuite M. Mongin de rédiger la notice qui doit être jointe à chacun de ces exemplaires. M. Mongin veut bien se charger, en outre, de demander à M. Gardy, de Genève des conditions analogues pour son ouvrage intitulé : *Cherchons!* et qui sera aussi distribué à la presse parisienne.

L'ordre du jour appelle la discussion de la date à fixer pour l'ouverture du prochain Congrès international.

M. Gabriel Delanne pense que la date de 1892, à laquelle on avait d'abord songé est trop rapprochée; que, d'un côté, il faut se préoccuper des frais importants que nécessite une telle organisation et qui seront plus facilement couverts si nous mettons plus d'intervalle entre chaque Congrès; que, d'un autre côté, il ne voit pas que des questions nouvelles aient surgi depuis la réunion internationale de 1889. Au point de vue scientifique surtout, nous n'avons pas réalisé des progrès suffisants pour en saisir un nouveau Congrès. Du reste, si la grande manifestation de 1889 a pleinement réussi à Paris, peut-être faut-il tenir compte qu'elle coïncidait avec l'Exposition universelle. Ce genre d'attraction manquera à Bruxelles en 1892. Or, il ne faudrait pas qu'on pût dire que, trois ans à peine après le Congrès de Paris, une nouvelle réunion internationale n'a eu qu'un succès relatif. L'orateur croit donc qu'il sera sage de renvoyer en 1894 le Congrès qui doit être tenu à Bruxelles selon les vœux du Congrès de 1889. MM. Bouvéry et Mongin appuient M. Gabriel Delanne. (C'est une erreur le Congrès avait désigné 1890).

M. Laurent de Faget, se faisant l'interprète de plusieurs de nos frères

spirites, pense que trop reculer la date du futur Congrès, c'est laisser tomber dans l'indifférence l'opinion publique qui avait été si favorablement impressionnée par le Congrès de 1889. L'orateur croit que les Congrès successifs n'auront pas pour mission de codifier le Spiritisme, comme on a paru le craindre, mais de répandre l'idée spirite avec une force croissante. Il ne nie pas l'importance des objections présentées, mais il lui semble qu'elles doivent être reléguées au second plan, la grande idée de propagation de nos doctrines lui paraissant dominer de haut les questions matérielles que l'on agite. Il votera donc pour 1892.

La correspondance ayant été dépouillée par M. Camille Chaigneau, président, les votes exprimés par le Comité se répartissent ainsi :

Votants 30 ; pour 1892 8 voix, pour 1894 22 voix.

La date de 1794 est, en conséquence, choisie par le Comité pour la réunion du futur Congrès spirite à Bruxelles.

L'observation suivante est relevée dans la lettre d'un membre du Comité de propagande :

« Un argument domine tous les autres. Le Comité a été élu à titre temporaire et chaque Congrès doit renouveler son mandat ou nommer d'autres titulaires. Le Congrès de Bruxelles ayant été fixé en 1892, le Comité doit maintenir cette date comme terme de ses pouvoirs. La reculer outre mesure serait agir comme une chambre qui refuserait de reparaitre devant ses électeurs. Passé cette date, les actes et résolutions du Comité perdraient de leur autorité et seraient virtuellement frappés d'impuissance. »

M. Gabriel Delanne s'élève avec énergie et demande au Comité de protester contre une telle interprétation de ses intentions. Il propose de faire connaître aux principaux directeurs du mouvement spirite en France et à l'Etranger les raisons qui ont décidé le Comité à reporter la date du Congrès de Bruxelles en 1894; puis, de demander à ces chefs influents de la grande famille spirite internationale, si les membres actuels du Comité de propagande doivent rester en fonctions ou si de nouvelles élections sont jugées nécessaires.

MM. Camille Chaigneau et Laurent de Faget ne voient pas le moyen pratique d'organiser cette consultation générale. Combien de spirites répondraient à l'appel du Comité? Peu, sans doute, et on n'obtiendrait pas le résultat désiré. M. Laurent de Faget dit qu'il serait certainement plus pratique de réunir le Congrès de Bruxelles en 1892, nos frères de Belgique ayant eux-mêmes désigné cette date et s'étant assuré, ainsi que l'écrivit M. B. Martin, le concours des spirites italiens et espagnols. Mais il s'incline, sur ce point, devant la décision du Comité.

M. Auzanneau croit que le Comité, tenant ses pouvoirs du dernier Congrès, doit les conserver jusqu'à la prochaine réunion internationale. Cet avis prévaut dans le Comité qui proteste contre l'intention qu'on lui prête de vouloir proroger ses pouvoirs.

Plusieurs membres demandent ce qu'il est advenu du groupement de la Presse spirite et spiritualiste, qui devait être organisé par M. Papus. Une lettre sera adressée à notre secrétaire général pour le prier de nous dire où en est cette fédération sur laquelle il paraissait fonder de grandes espérances.

M. Camille Chaigneau donne lecture des vœux exprimés par le Congrès de 1889, et que M. Mongin a bien voulu copier et réunir pour que le Comité pût s'en bien pénétrer. L'assemblée porte surtout son attention sur la question de propagande par les conférences, qui sera sérieusement étudiée.

Le nombre des manuscrits envoyés pour la brochure mise au concours par le Comité étant jugé insuffisant, la date de la clôture de ce concours est reculée. Elle sera fixée ultérieurement.

La séance est levée à 11 heures. *Le secrétaire, A. LAURENT DE FAGET.*

---

## REVUE DE LA PRESSE

Dans la *Revue des Livres nouveaux*, Gaston d'Hailly écrit :

« En lisant le *Compte rendu du Congrès spirite et spiritualiste international* de 1889, congrès tenu à Paris du 9 au 16 septembre, et qui ne comptait pas moins de 40.000 adhérents, je me demandais si vraiment il n'y aurait pas là le moyen d'arracher la société aux abîmes qui semblent devoir bientôt l'engloutir. Là, pas de chapelles, pas de ces affirmations qui font un damné de celui qui n'accepte pas telle ou telle doctrine : seulement une croyance à l'immortalité de l'âme, à la survivance de l'individualisme, au progrès constant et obligé. Une croyance qui conduit forcément l'individu au bien, non pas par la crainte du châtement, mais parce qu'il y apprend que tout ce qu'il fait pour s'en écarter est du temps perdu, puisqu'il y est obligé et qu'il le reconnaîtra un jour.

« Dans tous ces discours, dans tous ces travaux lus à ce congrès, je n'ai trouvé comme dans les *Œuvres posthumes* d'Allan Kardec qui viennent d'être éditées à cette occasion, que les pensées les plus morales et les plus consolantes. »

Nous remercions M. Gaston d'Hailly, directeur de la *Revue des Livres nouveaux*, qui n'a pas craint de donner nettement son appréciation au sujet du Congrès et des croyances spirites. Il faudrait que tous les auteurs, qui pensent comme lui, écrivent de même. Mais bien souvent des journalistes

sont venus causer longuement avec nous, ils paraissaient très intéressés en écoutant nos explications et promettaient de faire un excellent article sur notre doctrine. Vaine promesse, que nous ne leur demandions pas cependant ; la crainte du ridicule changeait leurs bonnes intentions du jour au lendemain ; il faut faire de l'esprit avant tout, même en écrivant contre sa conscience, c'est l'habitude et c'est aussi souvent l'ordre du rédacteur en chef ; qu'y faire !

Dans le *Figaro*, *Pierre de Lano* fait une narration très longue intitulée : SOUVENIRS D'HISTOIRE ; *l'impératrice Eugénie* ; LE SPIRITISME AUX TUILERIES. Il nous est impossible de donner cet article beaucoup plus long que le précédent. Du reste il renferme autant de documents faux que de documents exacts : il donne sur le médium Home les renseignements les plus bizarres et les plus fantaisistes, et le présente, bien entendu, comme un *charlatan* ; pourtant il dit que : « ce charlatanisme, NON ENCORE EXPLIQUÉ, s'imposa à un Empereur dont l'Europe enviait les conseils, à une Impératrice et à une Cour dont l'esprit était proverbial.

« La première fois qu'il parut dans le monde, à Paris, ce fut à un bal, chez la comtesse X....., femme du premier ambassadeur de Russie accrédité en France depuis la guerre de Crimée.

« Mme X....., quoique séparée de son mari et vivant libre, recevait beaucoup et surtout le monde officiel.

« Avant les danses, la maîtresse de la maison, qui l'avait annoncé à ses invités, lui demanda d'imaginer quelques expériences. Il ne se fit pas trop prier et l'on ne tarda pas à voir, paraît-il, les tableaux et les meubles s'agiter, — les uns en se balançant à leurs clous, de droite à gauche ; les autres en changeant de place brusquement et par saccades.

« Je rapporte le fait et ceux qui vont lui succéder, dans cette relation, en fidèle narrateur, c'est-à-dire en copiant mot à mot, presque, un mémoire qui m'a été confié et qui fait partie des notes dont je me sers depuis que j'ai l'honneur de publier ces souvenirs au *Figaro*.

« Un jour la Cour étant à Fontainebleau — c'était un dimanche matin — l'Impératrice proposa aux femmes qui l'accompagnaient de se rendre, avec Home, dans le kiosque qui se trouve sur le lac. Ce désir fut satisfait et chacune, comme toujours, se plaça autour d'une table que l'Américain ne tarda pas à consulter. Parmi les femmes présentes étaient, ce jour-là, la grande duchesse Stéphanie de Bade, tante de l'Empereur, ainsi que sa fille, la princesse Marie, duchesse de Hamilton.

« La table, sollicitée de parler, fut muette un instant. Mais en revanche, ce fut sur les vitres du kiosque comme un bruit assourdissant de grêlons

tombant avec violence. Enfin l'esprit se décida à rompre le silence et comme, sur un ordre de Home, les femmes effrayées se faisaient attentives, on eut le discours suivant :

« — Que faites-vous ici ? C'est dimanche. Votre place est ailleurs. Vous devriez être à l'église.

« L'Impératrice, très superstitieuse, se leva alors, entraînant derrière elle ses amies, et toutes ensemble allèrent, en hâte, faire leurs dévotions.

« Ce fait, dit le mémoire que je consulte, est fort explicable.

« Et il faut croire que Home, simplement informé des sentiments religieux de l'Impératrice par une personne de son entourage, fit, ce matin-là, le devin à bon compte.

« Après le déjeuner, ce même jour, on monta en wagon pour revenir à Paris. Là encore, et tandis que le train était en marche, une scène de magie eut lieu. Home, qui ne quittait plus l'Impératrice, et qui avait sa place marquée partout où elle se trouvait, était assis au milieu du wagon-salon, lorsque, soudain, les sièges, les coussins, les poufs, les tables se mirent à danser infernalement, heurtant choses et gens.

« Le prince impérial, tout enfant alors, devant ce branle-bas, prit peur et, autant pour le préserver d'un horion que pour le consoler, l'une des femmes présentes dut le saisir et le caresser, le portant en ses bras durant tout le reste du trajet.

« Ces faits, que je relève sur le mémoire dont j'ai parlé, paraîtront invraisemblables, certes, à la plupart de ceux qui les liront. Cependant, celui qui les relate et que je copie textuellement fut l'un des hommes d'État les plus considérables de l'Empire et sa parole comme ses écrits ne sauraient être mis en doute. Il n'était point un naïf non plus, et son hostilité envers Home prouve qu'il n'ajoutait nulle foi à ses jongleries.

« Home, dit-il, accomplissait évidemment des choses surprenantes. Mais rien de surnaturel n'était dans ses agissements. Il devait être, simplement, un très habile prestidigateur, et il devait posséder des *trucs* que nous ne pouvons découvrir.

« Je crois que c'est là, dans ces paroles, qu'il faut chercher la prétendue magie de cet aventurier qui eut, un moment, une si réelle influence sur la cour des Tuileries. »

M. L.

N. D. L. R. : Certes il n'y a rien de surnaturel dans les faits qui précèdent et l'homme d'état, spécialiste dans son métier, était incapable de bien juger des phénomènes qui ressortent du domaine des choses naturelles, produits par D. Home ; ce qui est surnaturel, se sont ces explications enfantines *a priori* qui feront sourire dans vingt ans tous les chercheurs de bonne volonté, et considérer comme de fiers ignorants ces hommes si haut placés pour ne rien voir et entendre.

## APPEL ENTENDU PAR L'ESPRIT D'UNE MÈRE

Le journal *Globe Democrat*, de Hull, dans l'État de Massachusetts (Etats-Unis) affirme que dix citoyens des plus honorables de cette ville déclarent vrais les faits suivants :

Un adolescent de quinze ans, nommé Harvey, fils de R. B. Samson, commerçant notable, est mort de consommation chez son père. Il a eu toutes ses facultés jusqu'au dernier moment.

Pusieurs fois, dans la journée qui a précédé sa mort, il manifestait des craintes devant l'inconnu du lendemain de la vie ; il disait éprouver plutôt une terreur physique qu'une faiblesse morale et il ajoutait : « Si seulement ma mère était ici, je n'aurais plus de craintes ».

Il adorait cette mère, morte depuis deux ans, qui fut pour lui mère et amie. Le matin de sa mort il disait à sa tante, Mme J. Burwell, qu'il avait prié afin d'obtenir que sa mère vienne pour l'accompagner à son entrée dans l'autre monde ; il attendait son arrivée avec confiance.

Le soir, vers l'heure du crépuscule l'enfant déjà mourant se leva dans son lit avec un cri de joie ; il fixait une porte qui venait de s'ouvrir et tendait ses bras, en faisant l'action d'étreindre quelqu'un dans une ardente caresse.

Le docteur Osborne, son médecin, lui demande pour qui il agissait ainsi ? Avec un sourire de bonheur le malade répondit : « C'est ma mère, elle est venue me prendre. » Le médecin constata qu'il n'y avait en ce moment ni surexcitation, ni fièvre, le poulx était faible et tout annonçait la fin. Il appela la famille pour faire les derniers adieux et le mourant demanda à faire enlever la lampe, la forte lumière l'empêchant, disait-il, de voir sa mère. Une petite veilleuse brûlait toujours.

Les personnes présentes, c'est-à-dire la famille du mourant, le Dr Osborne, son collègue le Dr Cunningham, la garde malade et deux amis, déclarent qu'elles ont vu, à l'aide de la lumière de la petite lampe une dame habillée de blanc, assise à côté de Harvey ; elle lui tenait la main et souriait.

Dans cette apparition elles ont toutes reconnu la mère, Madame Samson qu'elles connaissait de son vivant. Elle resta auprès de son enfant mourant pendant toute son agonie ; subitement on la vit disparaître et en s'approchant du lit, on constata que Harvey avait cessé de vivre.

## DIVERS

*Le Général Refugio Gonzalès* nous écrit de Mexico que dans cette ville il y a un vaste courant de spiritisme ; des hommes hautement situés tels que l'archevêque, le Président de la République et trois ministres connaissent nos doctrines et les adoptent, sans cependant les observer comme nous.

Il y a de véritables conversions parmi les savants, celle de Alphonse Herrera le savant naturaliste qui a pris la chose à cœur et fait une propagande active et « le même fait a lieu avec la première femme docteur en médecine, médium écrivain mécanicien de premier ordre, et somnambule rare; elle célaît ses croyances tout d'abord, aujourd'hui elle s'est fait affilier à la maçonnerie d'adoption, avec un grand nombres de dames spirites. et toutes y font une propagande active de telle manière que le spirititisme fait des progrès énormes dans notre société mexicaine. »

A Port-Louis notre ami Ducasse défend le spiritisme dans le journal le plus important de l'île Maurice; Monseigneur l'archevêque Meurin en a été tellement ému qu'il a répondu aux articles de M. Ducasse, et de là, une polémique suivie qui intéresse au plus haut point la population de l'île, car Monseigneur est sagement retorqué et mis au pied du mur par notre frère.

Ces articles divers, nos amis de Maurice veulent en faire un petit volume de propagande, ce dont nous les félicitons sincèrement. Ils demandent une préface à M. Leymarie.

M. Greil, intendant en retraite, a tenté vainement à Orléans d'amener à nos doctrines M. le Général B... de G..., et un Conseiller général de la cour d'appel; notre F. E. S. le regrettait vivement, aujourd'hui encore plus, car le général est mort d'un terrible accident de cheval, ainsi que le procureur, tout jeune encore et plein de vigueur.

M. Greil s'occupe de navigation aérienne et d'air comprimé pour remplacer la vapeur; souhaitons bon accueil aux mémoires qu'il a fait remettre à l'Institut.

M. N. Joubert, de Sydney, Australie, a l'obligeance de nous écrire qu'à Sydney il n'y a pas de centre comme à Melbourne pour représenter le spiritisme, aussi le public ne peut-il s'y faire une idée exacte de ce que c'est que cette science. M. Joubert a tenté plusieurs fois de créer une société sans y réussir; il faudrait, dit-il, un homme de savoir connu, dont le nom fasse autorité comme le fut M. John Buvie Wilson qui avait su retenir autour de lui tous les chercheurs; depuis sa mort, les nouvelles tentatives ont échoué, les éléments qui composaient ces sociétés étant réfractaires les uns aux autres et laissant les organisateurs se tirer d'embarras. Cependant la majorité de la population qui pense, veut connaître et étudier, réclame un homme compétent et éclairé pour bien la guider. Les grands médiums qui ont visité l'Australie se sont tous plaints que le climat était contraire à leurs pouvoirs, car ils diminuaient sensiblement. A Sydney les vents de la mer énervent la population, surtout en été, et cela doit agir magnétiquement

sur les personnes douées de médiumnité. M. Joubert que nous remercions, termine ainsi : « Ici, la concurrence commerciale est une bataille de chaque jour, ardente et âpre ; aussi, je le répète, nous faut-il une personnalité puissante pour attirer tous ces esprits en travail constant. »

M. Daniel C. Yangkis nous écrit de Braïla : « Le spiritisme se propage chaque jour, ici, c'est pour nous une grande satisfaction; nous fondons une société spirite qui propagera nos doctrines en Roumanie, qui affaiblira le matérialisme nouvellement implanté dans cette contrée. »

### PYTHAGORE ET SON ECOLE

« Lorsque Dacier, par un zèle outré pour la mémoire de Pythagore, s'élève contre toute l'antiquité et veut que tous les auteurs, soit philosophes, soit poètes, soit historiens, lui aient attribué mal à propos l'opinion d'une *métempsycose animale*, il défend un sentiment détruit par le témoignage de tous les ouvrages qui nous restent des plus anciens disciples de Pythagore, et de tous les philosophes qui, comme Socrate et Platon, admettent le dogme de la transmigration des âmes qu'ils avaient puisé dans l'école des Pythagoriciens, et soutiennent cette transmigration possible jusque dans le corps des animaux (1).

Allan Kardec dans le *Livre des Esprits* a vulgarisé la doctrine de la pluralité des existences progressives de l'âme, sans rétrogradation à l'échelon inférieur.

Les spirites sont des vulgarisateurs et non des mystiques. A l'opposé des anciens sages qui proclamaient la nécessité de tromper le peuple, ils affirment l'urgence de l'éclairer, et de le délivrer enfin des mystificateurs et des charlatans.

Pythagore, initié aux mystères, n'avait peut être qu'une foi équivoque à la métempsycose animale qu'il enseignait publiquement.

Dacier, comme le montre l'extrait de Pezzani cité plus haut, a soutenu cette opinion.

En résumé, hypothèse d'un côté, certitude de l'autre ; pour le lecteur sans parti pris, le doute n'est pas possible.

Commandant DUFILHOL (en retraite).

Errata de l'article: Il Vessillo spiritista. *Revue spirite*, mars 1891 : Page 101, ligne 4 : *espiritista*, lisez : *spiritista*. Même page, ligne 23 : connaissances lisez : connaissance. Page 102, lignes 35 et 36 : septicisme, lisez : scepticisme.

L'Initiation prétend que la *Revue spirite* a chargé M. le commandant Dufilhol de traiter certaines questions. Cette assertion est dénuée de tout fondement.

On lit dans le *Lotus bleu* qui termine sa première année : « Pendant cette année, nous avons évité autant que cela était possible les polémiques personnelles, ne sortant de notre dédaigneux silence que pour remettre tranquillement les choses et les gens à leur place.....

(1) Pezzani, *La pluralité des existences de l'âme*, p. 79.

Nous garderons la même attitude, et nous ne démasquerons les charlatans et les *prestis digitateurs* que si cela devenait absolument indispensable.

Les charlatans, les batteurs de grosse caisse, et les *escamoteurs*, pour employer un mot poli, ont le tort de croire le public beaucoup plus bête qu'il n'est ».

Il faut souhaiter que la lumière se fasse sans retard sur les *prestidigitateurs* et les *escamoteurs* visés par le *Lotus bleu* et que cette polémique prenne fin.

### DE LA MÉDIUMNITÉ (*Fragment*).

*Nouvelles feuilles spiritualistes* (Berlin, juillet 1889).

Quoique nous ayons dans la brochure « Comment je devins un spiritua-  
liste » (écrit l'auteur), suffisamment expliqué les différentes phases de la  
médiurnité et de ses manifestations, à l'appui de maints exemples, cepen-  
dant voulons-nous encore, eu égard à l'enseignement du tout, rapidement  
repasser ce grave chapitre et livrer, logiquement, des considérants basés  
sur la grande règle de l'expérience.

Quand, par exemple, une personne, au seuil d'une maison, tire le cordon  
de la sonnette, frappe ensuite à la porte de la chambre, la franchit, se  
nomme au propriétaire et, par des paroles, exprime sa pensée : ne sont-ce  
pas là de probantes manifestations de son esprit ?

En effet, en ce cas, l'esprit emploie, volontairement, l'organisme phy-  
sique et les membres n'agissent que *comme intermédiaires extérieurs*, ce qui  
serait impossible si le corps était paralysé. Vienne cette même âme à quitter  
son corps par décès terrestre et qu'elle veuille encore donner de ses nou-  
velles, communiquer et agir matériellement ; elle devra chercher un autre  
organisme physique similaire qu'elle puisse utiliser comme intermédiaire  
et, exactement comme naguère avec son corps, elle pourra sonner, frapper,  
bref reproduire à nouveau les manifestations intelligentes de son ancienne  
vie terrestre.

L'on reconnaît ainsi le véritable rôle du médium dont le but n'est pas une  
passive obéissance d'être ou de machine, à certains actes déterminés, mais  
bien de fournir à l'esprit désincarné l'organisme matériel anéanti, en con-  
tribuant à lui faciliter l'expression formelle de sa volonté, de même que si  
cet esprit agissait encore avec son propre corps. L'âme désincarnée ne  
réussit ses manifestations qu'autant que l'organisme et le fluide du médium  
s'y unissent par affinité physique, sympathique ou morale.

DU JOURNAL RÉBUS (Russie) juillet 1889 : Traitant des songes réalisés,  
dévoilant le pays ou la personne que l'on verra ultérieurement, M. Manas-  
sein relate ce fait de l'apparition d'un père à son fils et lui avouant chez

quel notaire étaient les pièces indispensables pour le gain de son procès.

A Vladimiro la cathédrale russe sembla plusieurs fois (au mois de juillet 1888) la proie des flammes et les pompiers y accoururent. La police locale et maints témoins attestèrent par écrit ces surprenantes lueurs d'incendie. Tous les agents de service dont le nom pourrait être livré à la publicité jurèrent y avoir en même temps entendu un chant harmonieux. Mme Hélène Daneswka, à la vue de ce sublime spectacle fut soudainement guérie de ses cruelles douleurs rhumatismales qui l'empêchaient depuis si longtemps de marcher.

Le célèbre prestidigitateur russe, Léon Peusner, confirme que l'écriture directe des esprits, dans les séances sous la présidence de M. Théodore Munster à Proscourow (petite Russie) ainsi que les matérialisations, jeux de piano sans contact et déplacement de meubles ne sont pas des jongleries habiles.

## LES ORIGINES ET LES FINS

(Suite)

D. — Voulez-vous nous expliquer ce que vous entendez par la fumée du foyer de l'Infini ?

R. — L'Unité parvenue au deuxième degré de l'Infini, ne doit plus avoir que des conceptions idéales, pures de tout alliage. La plus subtile aberration d'un moi personnel, le foyer de l'Infini la rejette de son sein comme le sang rejette les humeurs qui le vicie. Alors le moindre éclair d'orgueil se change en fumée et traverse, éperdu, le premier degré qui est celui des Dualités, pour s'éparpiller, atomes, dans l'espace.

Ce sont ces atomes qui constituent la matière. Fumée impalpable ils assombrissent l'étendue et sous de rage et de douleur ils deviennent ces terribles et brutales forces dont l'amoncellement produit les plus grands cataclysmes.

Chaque atome porte en soi une infinitésimale parcelle des forces créatrices : il a appris, il a su, il se souvient ! De puissant et radieux un souffle d'orgueil a amoindri la vivifiante et pure flamme dont il faisait partie et l'a rejeté, lui, dans le froid espace.

L'atome, dans les rages farouches de son impuissance projette sans discernement autour de lui les forces qu'il contient. C'est de l'effroyable éparpillement de ces forces que se produisent les heurts, source du mal.

Forces irraisonnées, elles entravent le travail de création des Dualités et donnent naissance aux plus profondes, aux plus multiples douleurs.

C'est par le calme de leur pondération que les Dualités parviennent à les dompter, amoindrissant ainsi les coups terribles de leur rage contenue.

Atome ou matière, oubli d'une seconde, tu retournes à ton unité à travers les larmes de sang des humanités dans lesquelles tu comptes. Le jour où tu comprendras que la partie de toi-même dont tu t'es détaché, t'attend : ce jour-là, tu retrouveras l'espoir !

Ceci explique la théorie des anges déchus dont toute religion, fille de l'idéal, a eu l'intuition, le plus souvent par le canal des plus simples : modestes pionniers de la Vérité dont l'humilité fait la grandeur !

D. — Comment un éclair d'orgueil peut-il être possible aux Unités ?

R. — Hélas ! c'est le plus souvent l'ardeur inconsidérée d'un élan sublime qui produit ce malheureux éclair d'orgueil déflorant passagèrement quelques unités radieuses. Volcan mal éteint sous la cendre du souvenir, l'amour du soi jaillit inconsidérément et s'échappe, fumée, pour reprendre par la base une leçon mal retenue, note discordante dans la grande harmonie de l'ensemble.

L'orgueil, pour votre humanité qui épèle à peine le juste et le vrai, n'a rien de cette grandeur par vous inconnue ; grandeur qui caractérise l'orgueil de l'Infini, puisque c'est en cherchant à faire mieux que leurs sœurs que les Unités déméritent dans une faible portion d'elles-mêmes qui retourne, atomes, dans l'espace.

L'orgueil de l'humanité terrienne se définit ainsi : dans l'enfance, par le plus beau jouet et le plus riche vêtement ; dans la jeunesse, par la régularité des traits du visage, l'élégance de la tournure et les plus beaux atours ; dans l'âge mûr, par cette infatuation qui porte si facilement à se persuader qu'on fait tout infiniment mieux qu'autrui ; dans la vieillesse même, l'orgueil se traduit par cette persuasion que nul ne peut primer et conseiller mieux que soi. Infimes conservateurs de l'arbitraire, enfants, jeunes gens, adultes, vieillards des humanités qui peuplent les espaces, vous n'avez du glorieux orgueil de l'Infini que son ombre terne : la plus sotte et la plus absurde vanité. Excuse suffisante du sourire de pilié dédaigneuse que lui donnent parfois les Unités, sourire qui cause aussi leur partielle déchéance.

Orgueil terrien, père de l'étroit égoïsme, tu n'as qu'un objectif : la domination ; qu'un but : l'exploitation de ton semblable pour t'en faire un piédestal ; qu'un mobile : la souffrance de tes frères pour servir d'ombre à tes jouissances puériles et vaines !

Si parfois un éclair de dignité vraie brille dans ce milieu corrompu, il est dû, le plus souvent, à l'effort sublime de ceux qui semblent aux superbes les plus humbles et les plus négligeables.

Lucurs vivifiantes qui éclairez de vos douloureux rayonnements l'opacité qui nous sépare des parties de nous-mêmes, c'est à vous que nous devons nos rapprochements ! Vous êtes les étroits sillons humains que nous suivons pour traverser le voile opaque formé par l'atmosphère lourde et épaisse d'une quantité de mondes du niveau intellectuel et moral de la terre. Nous nous inclinons devant ces humbles qui seuls, parmi vous, ont entendu la grande voix du devoir, fils de la loi solidaire !

Inclinez-vous avec nous, amis, car c'est grâce à la voie lumineuse qu'ils tracent que nous pouvons arriver jusqu'à vous. Ils ont compris, eux, que le devoir consiste pour tous en une grande sévérité pour soi-même et une extrême indulgence pour autrui. Se vaincre, toujours se vaincre et s'appliquer à pardonner, là gît tout le progrès moral.

Amis n'oubliez pas que la loi solidaire persiste dans l'Infini puisque c'est elle qui oblige les Unités de son deuxième degré à rejeter, atomes dans l'espace, les taches produites en elles par un furtif sourire de dédaigneuse pitié.

D. — En quoi consiste le progrès dans l'Infini ?

R. — Dans l'espace tout progrès se fait par la douleur : naître, mourir, renaître, lutter sans cesse avec un unique phare : l'espérance ! Souffrir toujours et partout, dans les frottements, dans les contacts, l'être ne peut grandir que dans cette lutte pénible et douloureuse qui se termine par le triomphe définitif de l'esprit sur la matière.

Dans l'Infini le progrès se fait pour les Unités sans peine et sans douleur. La seule aspiration de *l'absolu* et du *parfait* que chacune d'elles porte en soi, son constant désir de réaliser des conceptions toujours plus élevées, suffisent pour accomplir cette marche ascendante et éternelle.

En ressentir en soi les effets, toujours plus nouveaux et plus grandioses, constitue une suite d'agréables et divines surprises dont aucun langage humain ne peut rendre l'idéal et continuels saisissement.

L'Unité ne finissant jamais, va, va sans cesse vers l'insaisissable Parfait qu'elle poursuit, joyeuse, jetant parfois sur l'étendue où gravitent les oublieux et les retardataires un doux regard de pitié : rayon vivifiant qui leur rend l'espérance, appel fraternel et divin qui relève les faibles et soutient les forts.

D. — L'Infini n'est-il donc que l'ensemble des Unités radieuses ?

R. — Pour les travailleurs de l'espace, Dieu, c'est l'*Infini* ; pour les Unités dont l'ensemble constitue le foyer resplendissant de l'Infini, Dieu c'est l'*absolu*, c'est le *parfait* que nul n'atteindra jamais.

Le foyer de l'Infini n'est donc que l'ensemble des pures et scintillantes

flammas de l'amour et du savoir dans leur sereine plénitude. Savoir immense mais modeste, amour ardent, toujours prêt à donner sans demander jamais : amour qui sous les formes les plus infimes a commencé sa pondération par la plus humble aspiration de l'idéal. C'est sur les mondes fluidiques que s'achève cette pondération par le travail de pénétration des flammes ou fluides épurés de la Dualité, travail par lequel le savoir cherche l'amour et l'amour aspire au savoir.

L'Unité parvenue au deuxième degré du foyer de l'Infini s'oublie pour tous, ravivant sans cesse ses feux par des conceptions nouvelles afin de répandre sur tous plus de lueur.

Travailleurs de l'espace, espérez ! espérez ! Souvenez-vous que vous êtes éternels comme votre cause et qu'aucune loi ne peut vous empêcher d'être. Si l'insaisissable, toujours poursuivi, pouvait vous résorber, il ne serait pas l'*absolu*.

D. — Qu'est-ce que le devoir ?

R. — C'est le lien que vous trouvez terrible, ô vous, nos amis ! parce qu'il est une entrave à vos aspirations qui toutes, ne sont pas en accord parfait avec le juste, tel que le comporte l'ensemble. Ce lien n'est autre que la loi solidaire dans la simplicité de son application : la collectivité. Le devoir, c'est le cri de la conscience alarmée, amoureuse du beau et du vrai ; c'est la raison du travail de l'espace dont le but est de nous faire grandir en *intelligence* et en *amour*.

D. — Qu'est-ce que la conscience ?

R. — C'est la pression exercée par les parcelles claires et épurées sur les parcelles ou groupements de parcelles moins pures, composant une personnalité. C'est donc un phare lumineux que tout être porte en soi pour éclairer sa route. Dans ce phare l'invisible souffle les lueurs vivifiantes qui aident à mieux voir et à mieux appliquer. Plus l'esprit est élevé en raison du travail accompli dans ses vies antérieures mieux s'exerce l'aide désintéressée de l'invisible qui fait grandir la conscience intime, laquelle suffit toujours à diriger la marche en avant des voyageurs de l'espace. C'est elle qui les guide sur leur route difficile, leur montrant les écueils et les aidant à les franchir.

Médiums : F. H. S.

## NÉCROLOGIE

A Naples, le cav. Cesare Podesti, s'est désincarné le 4 mars ; officier de la marine militaire italienne, il avait gagné de nombreuses maladies dans son service et travaillait avec ardeur pour acquérir toutes les connaissances indispensables en fait de spiritisme ; il lisait, propageait et enseignait avec

une généreuse ardeur tout ce qui concernait nos doctrines. Nous reparerons de cet honnête homme, de ce grand cœur.

Mme Vve Rousseau, ancienne institutrice, à Paris, après avoir vu mourir tous les siens, s'était retirée à la Ferté-Gaucher où cette octogénaire vivait modestement ; elle y voyait souvent M. James Smyth, notre ami, homme généreux, et cette ancienne spirite nous avait fait promettre d'assister à son enterrement, M. Leymarie seul devait y parler ; par je ne sais quel oubli, M. James Smith a été seul prévenu, et nous regrettons bien vivement de n'avoir pu, à vingt-cinq lieues de Paris, dire sur la tombe de cette honnête et spirituelle dame, tout le bien que nous pensions d'elle, et faire connaître à la population de la Ferté quelle était la croyance généreuse et consolante partagée par Mme Vve Rousseau. Puisse notre sœur qui a tant souffert, et qui est morte sans un parent ni un ami autour d'elle, avoir retrouvé au seuil de l'erraticité toutes les âmes aimées, tous les protecteurs de l'espace attirés par sa bienvenue. M. J. Smyth assistait à la cérémonie, comme un fidèle et brave frère en croyance.

Mme Vve Amant Greslez, veuve de notre ancien collaborateur à Sétif (Algérie), est décédée à Amiens, à l'âge de 75 ans ; femme dévouée, elle fut le modèle des épouses en respectant, en secondant son mari dans la mission de propagande spirite que ce brillant officier d'administration a fait en Algérie ; que cette digne sœur soit heureuse auprès de l'esprit par lequel elle a tant senti et vécu, et puissent-ils, tous les deux, apporter la consolation et l'énergie dans l'âme de leur fils, M. Emile Greslez et sa famille.

M. Vignerot Louis Alfred, est décédé à l'âge de 69 ans, à Paris ; bon souvenir à ce spirite qui fut un excellent médium guérisseur.

## CATHOLICISME ET SPIRITISME (1)

Dans le courant de l'année dernière, l'honorable M. Leymarie voulut bien me confier le manuscrit : « *Catholicisme et spiritisme* », de M. J. Jésupret fils, me demandant d'en faire une appréciation détaillée pour les lecteurs de la *Revue* ; cette brochure me captiva dès le début, elle était la démonstration et l'explication aussi claires qu'exactes des différents dogmes et enseignements du catholicisme moderne, raisonnés à l'aide des enseignements que nous connaissons, ceux de nos guides et de nos amis actuellement désincarnés. J'avais entendu à diverses époques des personnes ayant les mêmes croyances que M. Jésupret, raisonner comme lui, et désirer voir ce sujet traité comme ensemble sous forme d'études suivies ou de publication spéciale. Ce desideratum que j'avais entendu formuler si souvent, comme je le formulais moi-même, était très bien réalisé par M. Jésupret. Je remis donc à M. Leymarie une analyse détaillée, faite chapitre par chapitre, de ce manuscrit. Elle a été publiée dans deux numéros consécutifs

(1) 1 fr. 50, à la *Revue spirite*, 1, rue Chabanais.

de la *Revue spirite* de l'année 1890. Je conclusais en souhaitant et en demandant avec insistance que ce manuscrit fût mis à l'impression et publié dans les meilleures conditions possibles, afin de le répandre et de le divulguer. J'ai la satisfaction aujourd'hui de voir mes souhaits réalisés et ma demande écoutée. M. Leymarie m'a confié hier, en effet, la première épreuve d'imprimerie de cette œuvre, laquelle va être mise en vente dans de très bonnes conditions. En voici un aperçu très succinct. L'œuvre de M. J. Jésuspret contient une introduction, vingt chapitres et une conclusion.

L'introduction explique d'une façon raisonnée et logique le but de l'ouvrage qui est celui-ci : faire comprendre à beaucoup, dans leur véritable sens et leur réelle portée, un grand nombre de dogmes et d'enseignements de l'église chrétienne catholique que l'intelligence et la raison humaine refusent d'admettre tels qu'ils sont enseignés et imposés comme croyance obligée à notre époque.

Le 1<sup>er</sup> chapitre traite de la création du monde sous une forme aussi scientifique qu'intéressante ; l'auteur rapproche de certains enseignements donnés en cette matière encore à notre époque, les conquêtes incontestées de la science moderne qui sont admises et reconnues par tous à l'heure qu'il est.

Le péché originel fait l'objet du deuxième chapitre, l'auteur y explique, au point de vue de l'évidence et de la logique, ce que peut signifier en réalité ce dogme catholique enseignant qu'un Dieu, créateur infiniment bon, crée des âmes qui par le seul fait de leur naissance deviennent souillées et damnées. Une cérémonie liturgique, dont cette âme est parfaitement inconsciente du reste à ce moment, devient absolument nécessaire pour la préserver des flammes éternelles, ou tout au moins selon l'âge de la mort, de son corps, des souffrances endurées dans un lieu spécial appelé « les limbes ».

Le Chapitre III est intitulé : « l'Enfer et les peines éternelles. » La réfutation de l'enseignement catholique, dont l'existence de Satan et de ses légions constitue la clef de voûte même, ainsi que le dit l'auteur, est très spirituellement faite par M. Jésuspret. Là, du reste, sa tâche a dû être facile. Qui croit fermement encore, même parmi de fervents catholiques, à l'existence réelle de ce diable cornu et fourchu ? de ce feu éternel brûlant sans cesse pendant l'infini des temps des corps de matière décomposés depuis longtemps déjà, et ayant rendu leurs éléments au vaste laboratoire de la nature, servant ainsi à constituer d'autres corps bien différents. Les sociétés humaines exigent absolument pour autres temps, autres enseignements. *Non possumus*, leur répond-on. Dans ce cas, ces sociétés continuent leur chemin sans même plus se donner la peine de discuter de pareilles choses.

Le Chapitre IV a pour titre : « les Limbes ». Qu'est-ce au juste ? Où cela se trouve-t-il ? On n'est pas bien fixé ! Dans ce cas, quelle foi ajouter à un pareil enseignement ?

Le Chapitre V parle du purgatoire. Sous cet enseignement donné à dessein d'une façon dissimulée, se cache la vérité : celle du mérite et du démérite des âmes d'après leurs actes mêmes : ce prétendu rachat de ces âmes constitue en attendant une mine d'opérations fructueuses pour cette église : ces trafics furent sinon la cause du moins le prétexte que prit le moine saxon Luther pour secouer le joug de la domination romaine. Les églises chrétiennes dites réformées furent ainsi créées. L'Exposé des enseignements spirites termine ce chapitre, comme beaucoup d'autres du reste.

*Le Chapitre VI traite du « ciel et des anges ».* Où est-il maintenant, ce ciel chrétien bien démolit par les enseignements précis de la science astronomique? Exposé et comparaison des deux enseignements catholiques et spirites sur les créatures immatérielles appelées anges par les théologiens chrétiens, ainsi que leur rôle dans la nature.

*Le Chapitre VII demande « le Christ est-il Dieu? »* historique très bien fait par l'auteur, des phases successives par lesquelles cette question a passé dans les premiers âges mêmes de l'église chrétienne. L'auteur répond comme beaucoup de Docteurs de l'église primitive : non. L'appellation imagée, selon la façon de parler des Orientaux, de fils de Dieu ne saurait en faire un Dieu, Être suprême, dont les hommes sont incapables du reste, actuellement, de comprendre et de connaître l'essence ainsi que le principe.

(A suivre.)

Capitaine BOULLE.

## PENSIONNAT DU PETIT-CHATEAU A MONTHIERS (AISNE)

Aux familles qui ont des filles à mettre en pension et qui voudraient réunir à la fois des conditions exceptionnelles d'hygiène et une éducation spiritualiste élevée, nous recommandons le pensionnat du P. C. fondé en Alsace (1841) par M<sup>lle</sup> Vernet.

Il a eu pour professeur pendant trente-huit ans, et il a encore pour directeur de l'enseignement, M. JEAN MACÉ, l'auteur de l'*Histoire d'une Bouchée de Pain*, le fondateur de la Ligue de l'Enseignement dont la maison de Beblenheim a été le berceau.

La direction en est confiée aujourd'hui à Mademoiselle HEUTTE qui, depuis six ans, faisait les principaux cours sous la direction de M. Jean Macé; l'économe à Mademoiselle BENTZ, une ancienne élève de Beblenheim, revenue au Petit-Château depuis quinze ans.

Transporté en France après la guerre de 1870, il est installé maintenant dans un château du temps de François 1<sup>er</sup>, s'élevant au milieu d'une vaste propriété, sur une colline d'où l'on domine plusieurs lieues de pays. Son installation réunit toutes les conditions désirables d'espace, de grand air et de salubrité.

Un petit bois, attenant aux bâtiments, et entièrement clos, continue la cour de récréation sur une étendue de plus de deux hectares. Toutes les élèves y ont, par groupes de deux ou trois, leur place à elles qu'elles peuvent arranger à leur guise.

Des appareils de gymnastique demeurent à leur disposition pendant les heures de récréation.

Elles reçoivent des leçons de français, anglais, allemand, histoire, géographie, littérature, sciences naturelles, arithmétique, géométrie élémentaire, dessin, solfège, calligraphie et ouvrages à l'aiguille.

Toutes ces leçons sont comprises dans le prix de la pension qui est de 1,000 francs pour les dix mois de l'année scolaire, de 1,200 pour les élèves étrangères qui reçoivent des leçons particulières de français. Des chambres sont réservées aux dames ou aux jeunes filles ayant terminé leur éducation et désirant faire un séjour à la campagne. Elles sont d'ailleurs autorisées à participer à l'enseignement dans la mesure qui leur convient.

Le prix est de 40 fr. par semaine pour une chambre particulière, et 35 francs dans une chambre de 3 à 5 lits.

*Le Gérant : H. JOLY.*